



Ste Jamme sur Sarthe



St Jean d'Assé



Neuville sur Sarthe



Souigné sous Ballon



Courceboeufs



La Bazoge



St Pavace



Souillé



Joué l'Abbé



Teillé



Ballon-St Mars



La Guierche



Montbizot

Rapport d'activité 2019

Sommaire

Première partie : Institution et Fonctionnement

Le territoire	Page 5
Les compétences exercées	Page 6
La vie institutionnelle	Page 10
Les organismes d'adhésion	Page 18
Les moyens humains	Page 33
Les moyens financiers	Page 36
La commande publique	Page 40

Deuxième partie : Activité communautaire

Développement économique	Page 44
Aménagement de l'espace, Bâtiments, PCAET, Fibre optique	Page 55
Action sociale	Page 65
Environnement	Page 75
Promotion et Animation du territoire	Page 84

Préambule

Article L5211-39 du CGCT prévoit:

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?

En plus de 50 ans de lois et décrets, l'identité territoriale locale, basée sur la commune, a été profondément remaniée. Ces textes successifs ont tous eu pour but de créer des modèles en mesure de rassembler et coordonner l'action des communes.

La Communauté de communes, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est issue de la volonté de construire, non pas de manière passive et subie, mais collaborative, **avec** les communes qui la composent. Bien davantage qu'un simple appui technique ou financier aux communes qu'elle regroupe, elle forme un territoire dit « de projets », faisant converger les intérêts, pour les porter à l'échelle d'un territoire, au nom de sa propre identité.

La Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe s'inscrit dans cette droite ligne, un projet de territoire, participatif et co-construit, guidant l'ensemble de ses actions et mises en œuvre. Notre intercommunalité se place ainsi au service d'une population de plus de 21 000 habitants, appréhendée comme un ensemble, au-delà du seul regroupement de 13 communes.

Première Partie:

Institution et
Fonctionnement

Première partie

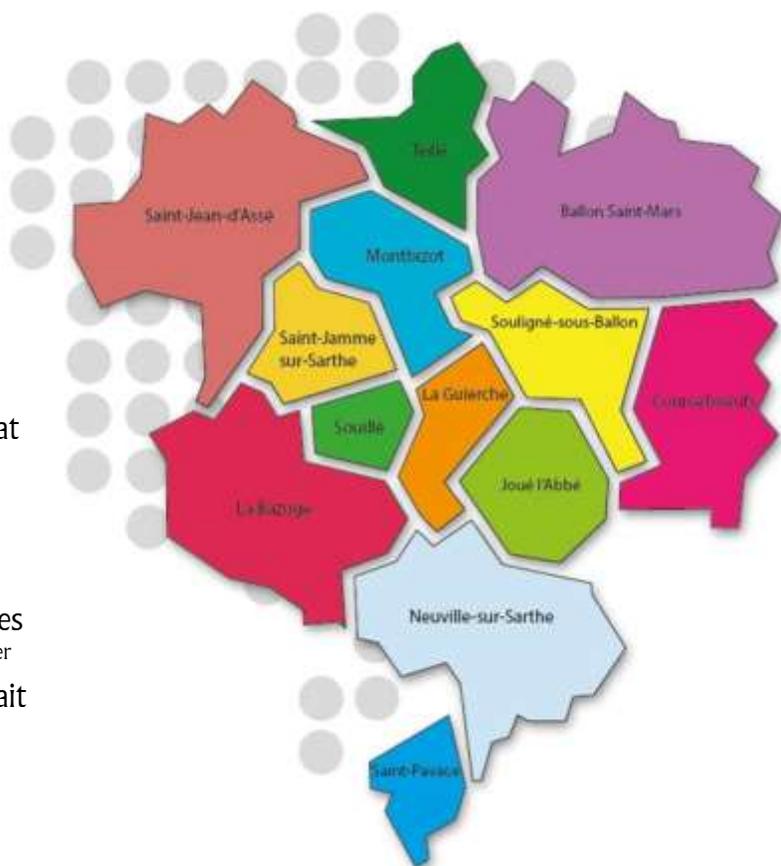
Institution et Fonctionnement

Le Territoire

La communauté de communes *Maine-Cœur-de-Sarthe* est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) situé dans le département de la Sarthe. Sa superficie est de 188,07 km².

Créée le 1^{er} Janvier 2017, elle est le résultat de la fusion des communautés de communes des *Rives de Sarthe* et des *Portes du Maine*.

Cette nouvelle communauté de communes est constituée de treize communes. Au 1^{er} Janvier 2019, sa population municipale était de 21 549 habitants, sa densité est de 114 habitants par km².



Communes	Population
Ballon-Saint Mars	2 243
Courceboeufs	643
La Bazoge	3 717
La Guierche	1 104
Joué l'Abbé	1 309
Montbizot	1 840
Neuville sur Sarthe	2 468
St Jean d'Assé	1 753
St Pavace	1 986
Ste Jamme sur Sarthe	2 094
Souillé	671
Soulligné sous Ballon	1 230
Teillé	491
CDC Maine Cœur de Sarthe	21 549

LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE CŒUR DE SARTHE

Créée par arrêté préfectoral du 25 novembre 2016, la CCMCS a, modifié à plusieurs reprises ses statuts, faisant suite aux travaux préalables à la fusion, afin d'harmoniser les compétences des deux anciens EPCI, développé des actions en matière sociale et précisé la compétence Gemapi. La dernière modification statutaire porte sur le changement du siège social acté par arrêté préfectoral du 16 décembre 2019.

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

1-1 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur

➤ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

⇒ Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques conformément à l'article L.1425.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

⇒ Etude et promotion des transports collectifs multimodaux. Promotion et mise en réseau des acteurs de la mobilité.

➤ schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

1-2 : ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

➤ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT,
➤ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

➤ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

⇒ Gestion et entretien du commerce multi services de Ballon-Saint Mars Jusqu'à l'échéance du bail emphytéotique du 13 février 2020.

➤ Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

1-3 : AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

1-4 : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES (suite)

1-5 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement,

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

2-1 : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ECHEANT DANS LE CADRE DE SCHEMAS DEPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

➤ Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux :

- ⇒ Elaboration, suivi et gestion d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), tel que prévu à l'article L.229-26 du Code de l'Environnement,
- ⇒ Balisage et entretien (hors structure) des sentiers, itinéraires de randonnées pédestres, parcours VTT et équestres,
- ⇒ Entretien, gestion et animation du parcours de pêche implanté à Saint-Jean-d'Assé,

➤ Soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie :

- ⇒ Information et promotion des actions sur les économies d'énergie.

2-2 : POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Gestion du parc de logements communautaires dont la liste est fixée en annexe des présents statuts,
- Garantie des emprunts souscrits par les organismes habilités pour la construction ou l'acquisition-réhabilitation de logements locatifs.

2-3 : CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Etudes techniques et de faisabilité d'équipements sportifs et culturels à vocation communautaire,
- Halle de sports rue de Moulins à Ballon - Saint Mars
- Espaces multisports de plein air, de type « city stades »,
- Tennis couverts à Saint-Pavace et à la Bazoge,
- Courts de tennis extérieurs à Saint-Pavace, La Bazoge, Neuville-sur-Sarthe et Sainte-Jamme-sur-Sarthe

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

2-4 : ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2-4-1 - Actions en matière de petite enfance, enfance et jeunesse

- Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE),
- Accueil collectif pour les 0-3 ans,
- Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'enfance en périodes de vacances scolaires,
- Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) pour la jeunesse,
- Activités, accueils, animations et accompagnements des jeunes,
- Accueils de Loisirs sans hébergement (ALSH) pour l'enfance les mercredis.

2-4-2 - Mise en œuvre d'une action sociale transversale et d'animation globale sur le territoire :

- Participation aux frais de logistique et de pilotage du centre social du territoire,
- Accompagnement financier et/ ou matériel des actions menées par le centre social dans le cadre du projet de territoire de la communauté et du projet social,
- Mise à disposition d'équipements, des sites nécessaires à la mise en œuvre des actions menées par le Centre social comprenant :
 - ⇒ Le centre social, maison de l'intercommunalité, à Ballon - Saint Mars,
 - ⇒ Le chalet d'activité de la base de loisirs de Montbizot,
 - ⇒ La grange, rue de Lansac, à Ballon - Saint Mars,
- Le soutien aux structures d'accueil intercommunales d'information et d'orientation des publics en difficulté.
- Prise en charge des cotisations à l'Épicerie Sociale et Solidaire.

2-4-3 - Actions en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes isolées

Est d'intérêt communautaire l'action suivante :

- le soutien aux établissements publics habilités au titre de l'aide sociale, pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap par :
 - ⇒ Garantie d'emprunt
 - ⇒ Aide à l'investissement

Les statuts de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe sont consultables sur le site internet

LES COMPETENCES FACULTATIVES

3-1 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Contrôle des installations d'assainissement autonome et gestion d'un SPANC.

3-2 : ANIMATION SPORTIVE ET CULTURELLE

- Promotion des actions sportives, socioculturelles et éducatives conformes au projet communautaire de politique éducative, s'organisant autour de trois piliers :
 - ⇒ La citoyenneté,
 - ⇒ L'individu au cœur de l'action,
 - ⇒ L'accessibilité pour le plus grand nombre.

4-3-3 : SANTE

- Création et gestion d'un pôle de santé avec une ou plusieurs maisons de santé pluridisciplinaires et cabinets d'appui sur le territoire de la communauté de communes.

4-3-4 : SERVICES DE SECOURS ET D'INCENDIE

- Prise en charge de la contribution incendie des communes adhérentes.

4-3-5 : GENDARMERIE

- Acquisition foncière, construction et entretien de la caserne de gendarmerie implantée sur la commune de Ballon - Saint Mars,

4-3-6: AUTRES ACTIONS

- Soutien aux réseaux et aux manifestations de promotion du tissu économique sur le territoire de la communauté de communes.
 - ⇒ **1** : Etudes et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE du bassin de la Sarthe aval, du bassin de la Sarthe amont et du bassin de l'Huisne
 - ⇒ **2** : Soutien de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour les SAGE du bassin de la Sarthe aval, du bassin de la Sarthe amont et du Bassin de l'Huisne.
 - ⇒ **3** : Études, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations.

Nouveauté statutaire 2019

**Le siège de la communauté de communes est fixé
au N°918, rue des Petites Forges , ZA « Les Petites
Forges » 72 380 JOUE L'ABBE.**

La vie institutionnelle

Présidente



Véronique CANTIN
Maire de Neuville sur Sarthe

Vice-Présidents



Eric BOURGE
1^{er} Vice-Président
Maire de La Guierche
Commission
Développement
Economique



Max PASSELAIGUE
2^{ème} Vice-Président
Maire de St Pavace
Commission Aménagement de
l'Espace, bâtiments, voirie,
Numérique



Sylvie HERCE
3^{ème} Vice-Président
Conseillère municipale à La Bazoge
Commission Action sociale
Volet Petite Enfance - Enfance



Maurice VAVASSEUR
4^{ème} Vice-Président
Maire de Ballon-St Mars
Commission Action sociale
Volet Jeunesse,
accompagnement des
habitants et politique
médicale



Jean-Michel LERAT
5^{ème} Vice-Président
Conseiller municipal de Ste Jamme
sur Sarthe
Commission Environnement
Volet déchets ménagers, entretien
des chemins et espaces verts



Alain BESNIER
6^{ème} Vice-Président
Maire de Montbizot
Commission Environnement
Volet Eau, Assainissement et
GEMAPI



Emmanuel CLEMENT
7^{ème} Vice-Président
Maire adjoint de St Jean d'Assé
Commission Promotion et
Animation du Territoire

Le bureau a délégation du conseil en matière économique, pour passer les marchés et les groupements de commandes entre 90 000 et 214 000 €, pour la passation des conventions. Il délibère sur des questions de ressources humaines, les admissions en non-valeur et la ligne de trésorerie.

A retenir
20 membres du bureau

Le Bureau

Ballon-St Mars

Maurice VAVASSEUR
Jean-Louis ALLICHON

Courceboeufs

Jean-Claude BELLEC

Joué l'Abbé

Janny MERCIER

La Bazoge

Christian BALIGAND
Michel LALANDE
Sylvie HERCE
François DESCHAMPS

La Guierche

Eric BOURGE

Neuville sur Sarthe

Véronique CANTIN
Alain JOUSSE

Montbizot

Alain BESNIER

St Jean d'Assé

Emmanuel CLEMENT

St Pavace

Max PASSELAIGUE
Philippe COUSIN

Ste Jamme sur Sarthe

Jean-Luc SUHARD
Jean-Michel LERAT

Souillé

Michel LEBRETON

Souigné sous Ballon

David CHOLLET

Teillé

Michel MUSSET

En 2019

10 Bureaux communautaires
32 délibérations

A retenir
38 conseillers
communautaires

Le Conseil Communautaire

Conformément à l'article L5211-6-1 du CGCT et aux décisions retenues par chacun des conseils municipaux des communes membres de la CCMCS, le Préfet de la Sarthe a arrêté le nombre de sièges de conseillers communautaires à 38.

Le Conseil Communautaire est composé depuis le 16 janvier 2017 de 38 délégués titulaires, et de 3 suppléants.

Ballon-St Mars

Maurice VAVASSEUR
Jean-Louis ALLICHON
Nelly LEFEVRE
Jean-Yves GOUSSET

La Bazoge

Christian BALIGAND
Michel LALANDE
Sylvie HERCE
François DESCHAMPS
Annie MEDARD
Bernard BALLUAIS

Neuville sur Sarthe

Véronique CANTIN
Alain JOUSSE
Jean FARCY
Christophe FURET
Florence THISE

Courseboeufs

Jean-Claude BELLEC
Lionel DANGEARD
Suppléant voix consultative

La Guierche

Eric BOURGE
Françoise ROSALIE

St Jean d'Assé

Emmanuel CLEMENT
Marie-Claude LEFEVRE
Katel GODEFROY

Ste Jamme sur Sarthe

Jean-Michel LERAT
Jean-Luc SUHARD
Véronique PIERRIN
Valérie BEAUFILS

Teillé

Michel MUSSET
Jean-Claude DEBUSSY
Suppléant voix consultative

Joué l'Abbé

Janny MERCIER
Dominique LUNEL

Montbizot

Alain BESNIER
Pascale SOUDEE
Eric VERITE

St Pavace

Max PASSELAIGUE
Philippe COUSIN
Patricia LALOS
Jean-Claude MOSER

Souillé

Michel LEBRETON
Marcelle LANCELEUR
Suppléante Voix consultative

Souigné sous Ballon

David CHOLLET
Nelly CABARET

En 2019

8 conseils communautaires
137 délibérations



Dates des conseils et bureaux communautaires

Toutes les séances communautaires sont programmées le lundi.

Qu'il s'agisse des conseils, bureaux ou réunions de vice-présidents.

Toutes les réunions de bureaux sont à Sainte Jamme (siège social de la Communauté de Communes). Ces réunions sont publiques.

Les conseils communautaires tournent sur chaque commune suivant l'ordre alphabétique des communes. Ces réunions sont publiques.

Les réunions de VP se tiennent sur des sites différents suivants les sujets évoqués.

Conseils communautaires

25 février 2019 - La Bazoge

25 mars 2019 - Joué l'Abbé

27 mai 2019 - La Guierche

1^{er} juillet 2019 - Montbizot

22 juillet 2019 - Neuville sur Sarthe

9 septembre 2019 - Saint Jean d'Assé

14 octobre 2019 - Saint Pavace

9 décembre 2019 - Sainte Jamme sur Sarthe

Bureaux Communautaires

21 janvier 2019

28 janvier 2019

11 février 2019

11 mars 2019

29 avril 2019

13 mai 2019

17 juin 2019

16 septembre 2019

23 septembre 2019

25 novembre 2019



Les procès verbaux sont consultables sur le site internet

Les commissions thématiques (1)

Organisation et Coopération territoriale

Max PASSELAIGUE Vice-Président
Michel GUITTIERE
Michel LALOS
Véronique YVARD
Dominique DORIZON
Janny MERCIER
Dominique LUNEL
Bernard BALLUAIS
Michel LALANDE
Françoise ROSALIE
Françis CLAIRET
Alain JOUSSE
Laurent CAURET
Emmanuel CLEMENT
Jacky GARNIER
Jean-Luc SUHARD
Valérie BEAUFILS
Michel LEBRETON
Patrice LAURENT
Dominique CHAUMILLON

Développement économique

Eric BOURGE Vice-Président
Jean-Louis ALLICHON
Yves BOLLEE
Véronique YVARD
Lionel DANGEARD
Janny MERCIER
Karl MEGY
Christian BALIGAND
Michel LALANDE
Gérard SIDOT
Roger CHANTELOUP
Laurent CAURET
Emmanuel CLEMENT
Jean-Claude MOSER
Frédérique BOURILLON
Patrick BAZYNSKI
Serge BARANDAO
David CHOLLET
Nelly CABARET
Cyrille FROGER

Aménagement de l'espace - Bâtiments

Max PASSELAIGUE Vice-Président
Yves BOLLEE
Lionel DANGEARD
Janny MERCIER
Christian BALIGAND
Pascal PAINEAU
Jocelyne PICHON
Caroline EVRARD
Jean FARCY
Marie-Claude LEFEVRE
Marcel HEURTAULT
Philippe LHUISSIER
Philippe COUSIN
Frédérique BOURILLON
Jean-Luc SUHARD
David SIMON
David CHOLLET
Vincent LAUNAY
Fabien TORTEVOIS
Michel MUSSET

Les commissions thématiques (2)

Action sociale – Petite Enfance - Enfance
Sylvie HERCE Vice-Présidente
Maurice VAVASSEUR
Marie CHEUTIN
Charlotte GUILLON
Christelle SUPERA
Pierre ETCHEBERRY
Dominique LUNEL
Annie MEDARD
Florence THISE
Sylvie DUCHESNE
Sylvie LEFEUVRE
Stéphanie GUYON
Catherine LUSSEAU- PORCHER
Madeleine LEHOUX
Marie-Claude LEFEVRE
Patricia LALOS
Max PASSELAIGUE
Caroline PAULIN
Patrick BAZYNSKI
Florence ROUSSEAU
Frédérique BOURILLON
Marcelle LANCELEUR
Véronique POIRIER
Cyrille FROGER

Action sociale – Famille – Vie Sociale
Maurice VAVASSEUR Vice-Président
Marie CHEUTIN
Pierre ETCHEBERRY
Fabien BELLENFANT
Isabelle PASCOT
Dominique LUNEL
Sylvie HERCE
Annie MEDARD
Régine RONCIERE
Véronique BUREL
Florence THISE
Véronique JULIENNE
Stéphanie GUYON
Catherine LUSSEAU- PORCHER
Madeleine LEHOUX
Marie-Claude LEFEVRE
Patricia LALOS
Caroline PAULIN
Patrick BAZYNSKI
Florence ROUSSEAU
Frédérique BOURILLON
Yvette LEROUX
Vincent LAUNAY

Environnement : gestion des déchets, espaces verts, chemins
Jean-Michel LERAT Vice-Président
Laurent RAVENEL
Jean-Yves GOUSSET
Gilles BRISON
Jean-Claude GUILMIN
Jérôme CHARTRAIN
Pascal CHOPLIN
Evelyne REGOUIN
François DESCHAMPS
Alain TOUTAIN
Michel GUY
Christophe FURET
Alain JOUSSE
Yves SECHET
Eugène BESNARD
Richard MAREAU
Katel GODEFROY
Jean-Luc SUHARD
Henri BRIER
Aymeric LEPELTIER
Francis LETAY
Cyrille FROGER
Michel MUSSET

Les commissions thématiques (3)

Environnement : GEMAPI, AEP, Assainissement
Alain BESNIER Vice-Président
Jean-Yves GOUSSET
Laurent RAVENEL
Jean-Claude BELLEC
David SOUCHU
Jacky GRAFFIN
Alain TOUTAIN
Alain JOUSSE
Jean FARCY
Eric VERITE
Alain BESNIER
Christophe RAMADE
Marcel HEURTHAULT
Jean-Claude MOSER
Jean-Luc SUHARD
Henri BRIER
Jean-Michel LERAT
Franck VAVASSEUR
Francis LETAY
Vincent LAUNAY
Michel MUSSET

Promotion et Animation du Territoire
Emmanuel CLEMENT Vice-Président
Nelly LEFEVRE
Marcelle TROTTE
Jean-Yves GOUSSET
Marie CHEUTIN
Stéphanie BARANTIN
Patrick RIVIERE
Philippe IMBERT
François DESCHAMPS
Bernard BALLUAIS
Bertrand TIREAU
Françoise ROSALIE
Florence THISE
Christophe FURET
Pascal SOUDEE
Caroline EVRARD
Jacques SURMONT
Sébastien PLE
Maryse REDUREAU
Valérie HUART
Yves RABANT
Michèle BONRAISIN
Véronique PIERRIN
Annie NEVEU
Jacques POURRIAU
Catherine CHALIGNE
Nelly CABARET
Cyrille GUELFF
Emilie PRENANT
Patrice LAURENT
Dominique CHAUMILLON

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

PRESIDENT	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Michel LALANDE	Michel LALOS Jean-Claude BELLEC Janny MERCIER Michel LALANDE Eric BOURGE Laurent CAURET Véronique CANTIN Emmanuel CLEMENT Jacky GARNIER Jean-Luc SUHARD David CHOLLET Michel LEBRETON Michel MUSSET	Jean-Louis ALLICHON Lionel DANGEARD Pascal CHOPLIN Christian BALIGAND Francis CLAIRET Alain BESNIER Jean FARCY Jacques SURMONT Max PASSELAIGUE Valérie BEAUFILS Cyrille FROGER Marcelle LANCELEUR Gilles YZEUX

La CLECT a pour rôle d'assurer, pour la Communauté de communes et ses communes membres, la **neutralité financière** du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique ET des **transferts de compétences**.

Depuis sa création en 2017, la Communauté de communes est sous régime fiscal de la taxe professionnelle unique. Elle prélève alors elle-même la fiscalité professionnelle, les communes membres reçoivent en compensation une attribution versée chaque année.

Cette **attribution de compensation** est minorée des transferts de compétences évalués par la CLECT.

Lors de chaque transfert de compétences entre communes et Communauté de communes, la commission émet un rapport évaluant le coût net des charges transférées.

La CLECT peut également être saisie par le conseil communautaire pour rendre rapport ou avis concernant tout sujet relevant d'un **pacte financier et fiscal**: reversement aux communes dans le cadre de la répartition interne du FPIC, la mise en œuvre d'une Dotation de Solidarité Communautaire, etc...

La représentation communautaire dans les associations

Les Fondateurs d'Antoigné

Emmanuel CLEMENT

Jean-Michel LERAT

La maison des Projets centre social de Ballon-St Mars

Véronique CANTIN

Sylvie HERCE

Maurice VAVASSEUR

Office de tourisme Maine Cœur de Sarthe

Marcelle TROTTE

Isabelle PASCOT

Dominique LUNEL

François DESCHAMPS

Françoise ROSALIE

Pascale SOUDEE

Christophe FURET

Emmanuel CLEMENT

Maryse REDUREAU

Daniel COULEARD

Nelly CABARET

Pascal DAILLIERE

Michel MUSSET

La représentation communautaire dans les autres instances

Mission Locale

Sylvie HERCE

Maison de l'Emploi et de la Formation

Maurice VAVASSEUR

Comité de suivi du PCAET

Elu: Jean-Michel LERAT

Technicien : Pascal BOEDEC

Commission Locale de l'Eau

Véronique CANTIN
en tant que conseillère départementale

Maurice VAVASSEUR
en tant que Maire de Ballon

Alain BESNIER
VP en charge de la GEMAPI

Membres du CNAS Comité National d'Action Sociale

Représentant des élus :
David CHOLLET

Représentant du personnel:
Christine HABERT

Elus référents sécurité routière pour la Préfecture

Jean FARCY

Jean-Luc SUHARD

Nouvelle adresse: 15-17 rue
Gougéard 72 015 LE MANS CEDEX 2
TEL : 02 43 51 23 23

Syndicat Mixte du Pays du Mans

Le Pays du Mans est un **syndicat mixte ouvert** (avec le conseil Départemental de la Sarthe) créé le 14 octobre 2002. Il représente 270 000 habitants, répartis sur 45 communes et 791,5 km² environ.

Toutes les communes du Pays / SCoT font partie d'une **structure intercommunale** à fiscalité propre, regroupées au sein d'une **communauté urbaine** (Le Mans Métropole) et de **trois communautés de communes** (Maine Coeur de Sarthe, Orée de Bercé Bélinois, Sud-Est du Pays Manceau). Il est présidé par Stéphane Le Foll.

Le Pays du Mans est un territoire de projets, un espace d'animation et de mutualisation au service des ses collectivités membres et des acteurs de son territoire. **Ses missions:** Ingénierie touristique et culturelle, approvisionnement local, innovation agriculture, économie circulaire et écologie industrielle et territoriale, ingénierie réduction des déchets, mise en réseau des acteurs du territoire, contractualisations, observatoire du territoire **Ses Prestations :** Application du droit des sols (ADS) pour le compte de 76 communes, mobilité pour le compte du Pôle métropolitain. **Compétences :** Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET).



La participation à ce Syndicat est de :
24 781,35€ pour 2019
Sur la base de 1,15 € par habitant.
Et 7 54542,15 € pour le SCOT
sur la base de 0,35 € par habitant.

Les subventions NCR perçues en 2019 pour les opérations financées grâce à la contractualisation avec la région des Pays de la Loire:
70 000 € pour les city stades[1ere tranche].

Adhésion en 2019 au SIG du Pays du Mans (5 387,25 €)
Signature d'une nouvelle contractualisation Pays -Région 2018 /2020 accordant une enveloppe de 471 000 € au territoire
Dont 117 500 € sur l'hôtel communautaire
275 000 € sur le multi accueil à Neuville sur Sarthe
Et 78 440 € sur 3 projets communaux



Les organismes d'adhésion

Membres comité syndical Pays du Mans

10 TITULAIRES	4 SUPPLEANTS
Véronique CANTIN	Jean-Louis ALLICHON
David CHOLLET	François DESCHAMPS
Eric BOURGE	Alain JOUSSE
Max PASSELAIGUE	Jean-Michel LERAT
Maurice VAVASSEUR	
Michel LALANDE	
Janny MERCIER	
Emmanuel CLEMENT	
Alain BESNIER	
Michel MUSSET	



Membres commissions Pays du Mans

Présidence : Jean-François SOULARD	Présidence : Véronique CANTIN	Présidence : David CHOLLET	Présidence : Bruno LECOMTE
Coordination transports collectifs	Finances, Contractualisation et partenariats	Promotion du Territoire : tourisme et culture	Suivi et mise en œuvre du SCoT
Eric BOURGE	Jean-Claude BELLEC	David CHOLLET	Eric BOURGE
Maurice VAVASSEUR	Gilles YZEUX	Emmanuel CLEMENT	Maurice VAVASSEUR
Max PASSELAIGUE	FARCY Jean	Pascal DAILLIERE	Marie-Claude LEFEVRE
BALIGAND Christian		Nelly CABARET	
MUSSET Michel		François DESCHAMPS	
Alain BESNIER			
Katel GODEFROY			

Membres SCoT et PCAET du Pays du Mans

7 TITULAIRES	3 SUPPLEANTS
Véronique CANTIN	Alain BESNIER
David CHOLLET	Marie-Claude LEFEVRE
Eric BOURGE	Alain JOUSSE
Max PASSELAIGUE	
Maurice VAVASSEUR	
Michel LALANDE	
Janny MERCIER	

Dernière modification statutaire
le 7 mars 2019



Les organismes d'adhésion

Le Pôle Métropolitain G9 Le Mans Sarthe

Syndicat mixte ouvert .

Le territoire du pôle métropolitain compte plus de **340 000 habitants** et représente la quasi-totalité de l'aire urbaine du Mans. Il regroupe 7 intercommunalités, dont 4 faisant partie du Pays du Mans.

Les 3 intercommunalités supplémentaires sont :

La communauté de communes de la 4CPS (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé)

La communauté de communes du Gesnois Bilurien

La communauté de communes du Val de Sarthe

Il a été créé le 27 mai 2015.

Il est présidé par Stéphane Le Foll.

Dernière modification statutaire
le 25 novembre 2019

Les objectifs du pôle métropolitain :

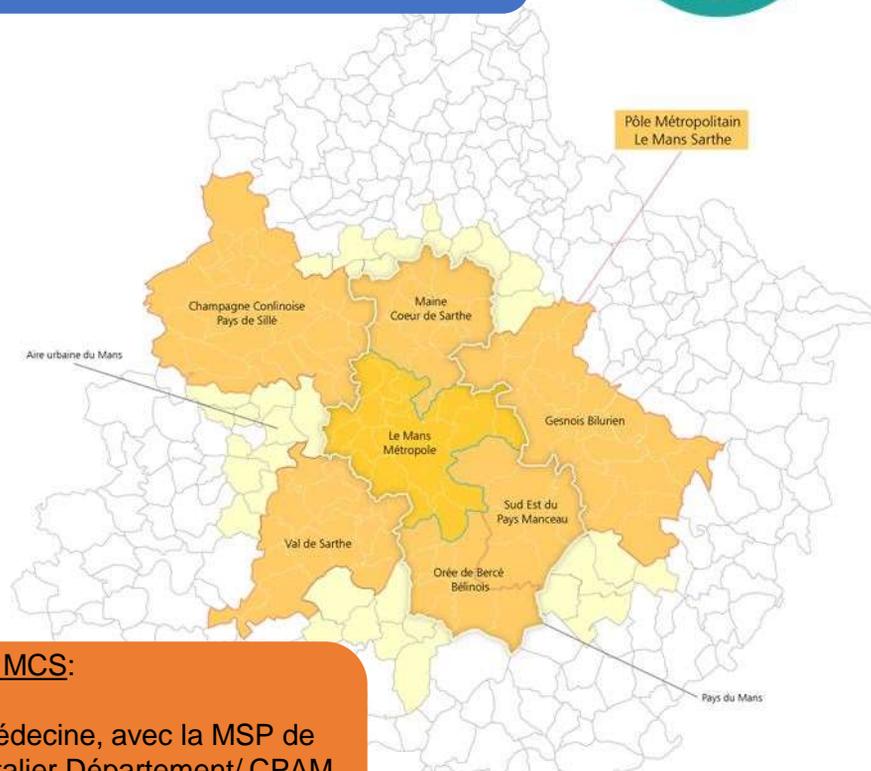
L'intérêt métropolitain du pôle métropolitain est un élément fondamental pour un développement équilibré et solidaire en Sarthe. Il contribue à améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire, ainsi qu'à permettre l'aménagement et l'organisation de l'espace dans une logique de développement durable, notamment dans les domaines des transports et de la santé. Ses membres reconnaissent d'intérêt métropolitain les actions présentant un intérêt commun et stratégique visant à la cohérence du territoire. Ses missions: Mobilité durable, innovations dans les domaines de la santé, transition énergétique, contractualisations (CTE Territoire d'industrie, étude pré-opérationnelle habitat)

8 Membres titulaires

Véronique CANTIN
David CHOLLET
Eric BOURGE
Max PASSELAIGUE
Maurice VAVASSEUR
Michel LALANDE
Janny MERCIER
Emmanuel CLEMENT

Les participations 2019:

- au fonctionnement : 6 464,70 € sur la base de 0,30 cts par habitant.
- au financement du PCAET : 10 000 €



Les actions engagées sur MCS:

Expérimentation de télémédecine, avec la MSP de Ballon/ARS/, Centre hospitalier, Département/ CPAM

Réflexions sur les mobilités et la loi LOM
(Loi d'orientation des mobilités)

LES SYNDICATS MIXTES DU PAYS DU MANS ET DU POLE METROPOLITAIN LE MANS SARTHE



Territoires d'animation et de projets

Territoires de mise en réseau des acteurs

Elaborer des stratégies de territoires et innover

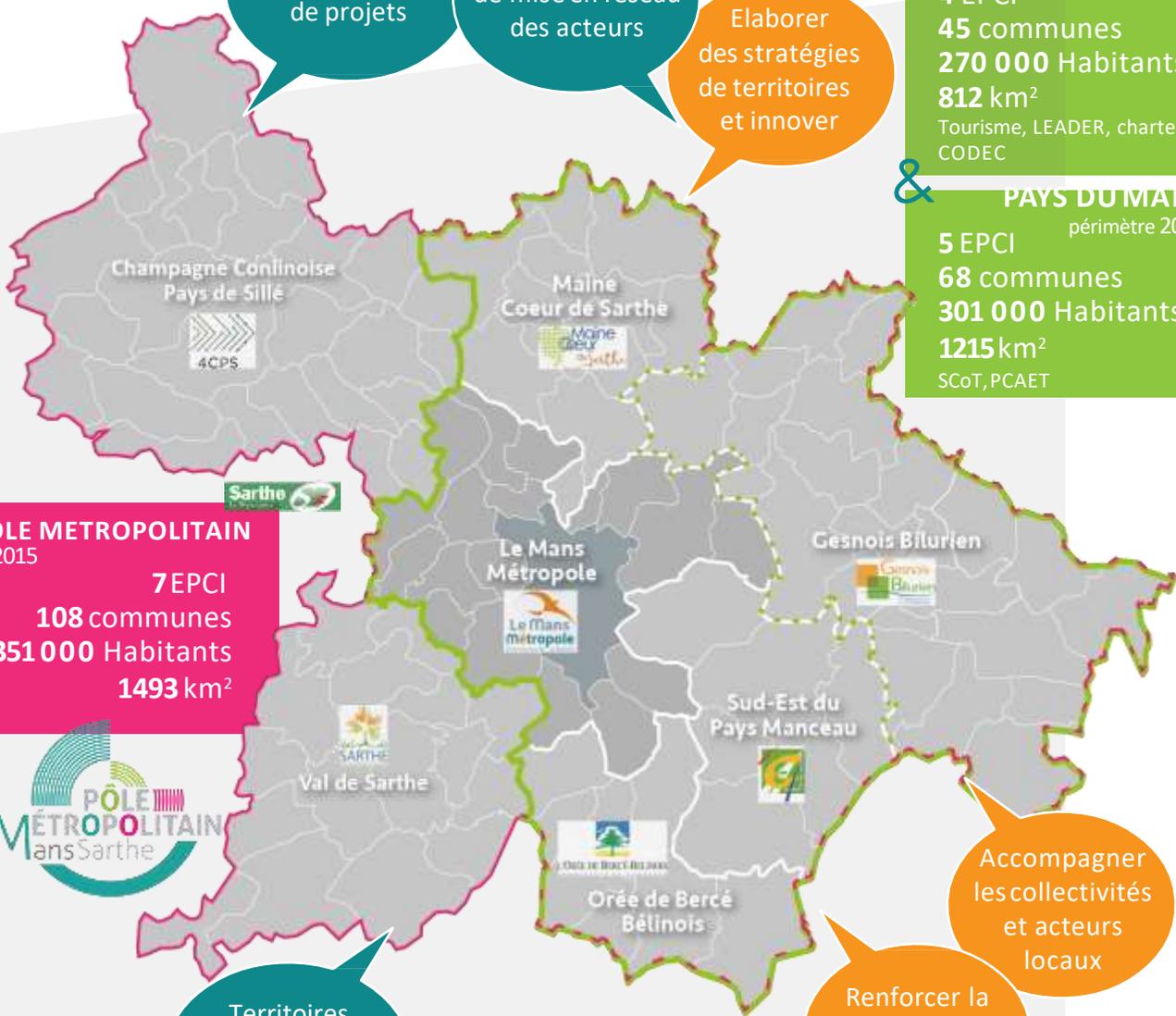
PAYS DU MANS
périmètre 2002

- 4 EPCI
- 45 communes
- 270 000 Habitants
- 812 km²
- Tourisme, LEADER, charteQP, CODEC

&

PAYS DU MANS
périmètre 2016

- 5 EPCI
- 68 communes
- 301 000 Habitants
- 1215 km²
- SCoT, PCAET



POLE METROPOLITAIN
2015

- 7 EPCI
- 108 communes
- 351 000 Habitants
- 1493 km²



Territoires de mutualisation et d'ingénierie

Accompagner les collectivités et acteurs locaux

Renforcer la complémentarité ville-campagne

PRESENTATION # 2020

@paysdumans



www.paysdumans.fr

Le fonctionnement

Le syndicat mixte du Pays du Mans, créé en 2002, a pour objet d'accompagner des projets et des thématiques inscrits dans une stratégie de complémentarité ville-campagne. Les intercommunalités membres lui ont transféré les compétences SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et PCAET (Plan Climat Air Energies Territorial). Il est administré par un comité syndical composé de 2 collèges (Pays et SCoT-PCAET), et par un bureau syndical commun avec le Pôle Métropolitain. Cet autre syndicat mixte, créé en 2015 notamment pour travailler sur les mobilités et la santé sur le bassin de vie du Mans, dispose d'un comité syndical propre, et s'appuie sur l'équipe technique du Pays du Mans.



Mutualisation

Le Pays et le Pôle disposent d'une équipe mutualisée dotée d'une co-direction, de chargé.e.s de mission et agents administratifs, organisée au sein des pôles :

- aménagement et urbanisme (SCoT) avec le service Application du Droit des Sols (ADS),
- transitions du territoire (PCAET, économie circulaire, agriculture),
- promotion du territoire (tourisme, culture) pour 4 intercommunalités (45 communes),
- mobilités.

Le fonctionnement avec les élus s'articule autour de commissions et groupes projets en lien avec les compétences et missions de chacune des structures. La plupart des travaux se déroulent en commun. **Au total, le Pays du Mans depuis 2002, c'est plus de 1250 dossiers de subventions pour plus de 35 M€ de financements pour le territoire.**



Innovation

Le Pays du Mans et le Pôle métropolitain, par nature, sont des espaces d'innovation territoriale. Leur gouvernance particulière, basée à la fois sur une méthodologie de projet en lien avec les acteurs du territoire, des échanges directs entre élus et une validation rapide, crée les conditions d'expérimentation et d'innovation sur le territoire (déploiement de la télémédecine ou Territoire d'industrie par exemple). Par la mise en place d'un observatoire des données du territoire, ces actions sont évaluées en vue d'un développement optimal sur le territoire.



Animation

L'équipe technique accompagne les collectivités et établissements publics membres, ainsi que les acteurs économiques dans le développement de leurs projets, en interaction avec ses partenaires. L'équipe, en lien constant avec les élus, promeut et porte des actions collectives notamment destinées à l'identification et l'appropriation des changements et transitions, à l'oeuvre ou à venir, sur le territoire.

Conseil de
développement

Le Conseil de Développement du Pays du Mans et de la Métropole, composé d'une centaine d'acteurs du territoire, a été créé en octobre 2002. Il formule des avis, des propositions voire des expertises et accompagne les projets concernant l'ensemble du territoire.

C'est une structure informelle composée d'une assemblée générale, d'un bureau et de groupes projets, animée par l'équipe technique du Pays du Mans.

Les missions et compétences

#couleurs : à l'échelle du Pays du Mans
#noir : à l'échelle du Pôle métropolitain
#soutenu : compétence



Mobilité et transports

Mise en place de nouveaux services de mobilité : autopartage Mouv'nGo, dispositif Coup d'Pouce et plateforme de covoiturage OuestGo, Développement des modes actifs, alternatifs et collectifs : aménagements des haltes ferroviaires, suivi de la structuration des offres de transports collectifs périurbains, Accompagnement des collectivités dans leurs projets de mobilités, structure référente pour la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM).



Accompagnement à la réduction des déchets des collectivités : compostage, broyage, gaspillage alimentaire, couches lavables... Promotion du zéro déchet auprès des habitants (défi famille et festival) et des entreprises (dispositifs EcoDéfis et Répar'acteurs), Coordination des démarches entre les entreprises pour mutualiser leurs ressources et réduire leurs impacts environnementaux (démarches d'écologie industrielle et territoriale EIT).



Economie circulaire et réduction des déchets



Transition énergétique et climatique



Elaboration et mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), sensibilisation, formations et accompagnement technique des collectivités et acteurs du territoire, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), soutien aux bâtiments passifs et à énergies positive (LEADER), Lauréat du Contrat de Transition Ecologique (CTE) : mise en actions des innovations territoriales en matière de transitions énergétiques.

Soutien au développement de filières locales : approvisionnement local de la restauration hors domicile avec la charte Qualité Proximité (www.qualite-proximite.com), Accompagnement et développement de projets d'innovation agricole, bois énergie, méthanisation, du Pôle d'excellence en agriculture de la Métropole.



Agriculture LEADER



Promotion du territoire



Actions de promotion et de développement touristique : produits touristiques, salons professionnels et grand public, sets de table, guides, parcours découvertes... Accompagnement à la structuration et aux projets des prestataires, des acteurs du tourisme et du patrimoine, Action de mise en réseau des acteurs culturels : Festival « Au Pays du Môme ».

Suivi et mise en œuvre du SCoT en lien avec le PCAET du Pays, Accompagnement et suivi des documents d'urbanisme, conseils en aménagements urbains, observatoire du territoire, Suivi et accompagnement pour l'amélioration de l'habitat, de l'urbanisme commercial, densification douce (BIMBY), Instructions des dossiers droit des sols pour 76 communes, déploiement d'une solution web de suivi des dossiers ADS et d'un SIG.



Urbanisme durable et aménagement



Les contrats et partenariats



- > CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire), Mouv'nGo
- > Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet - Territoire à Energie Positive (TEPCV)
- > Contrat de transition écologie (CTE)- Lauréat de l'appel à projet national
- > Etude préopérationnelle habitat



- > Protocole Territoire d'Industrie avec la Région
- > CTR (Contrat Territoires Région), FRES (études stratégiques)
- > Financement plateforme d'autopartage Mouv'nGo et télémédecine
- > Convention de partenariat sur le patrimoine industriel et pour la création de haltes TER



- > Convention de financement étude préopérationnelle habitat, déploiement de la télémédecine et fonds chaleur avec l'ADEME



- > LEADER (programme européen destiné aux financements des projets de développement local - hors Le Mans Métropole)



- > Convention ARS Pays de la Loire et GCS e-santé pour le déploiement de la Télémédecine



- > Convention avec GRDF dans le cadre de la mise en oeuvre du CTE en lien avec le PCAET



- > Convention cadre de partenariat avec le CAUE de la Sarthe (PCAET, urbanisme durable, ADS, études d'aménagement...)



- > Convention avec Créavenir (Pays du Môme, LEADER)



- > Convention avec Enedis dans le cadre du projet autopartage et de l'étude habitat du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe



- > Convention avec Le Mans Université (évaluation autopartage, PCAET, SCoT, observatoire commercial, enseignements)

Les partenaires d'études et de projets



Le Pays de la Loire et le Pôle métropolitain remercient l'ensemble de ses partenaires techniques et financiers

Pour plus d'informations, consulter le site www.paysdumans.fr et nos actualités sur Facebook et Twitter @paysdumans

paysdumans.fr



Syndicat mixte du Pays du Mans | Pôle métropolitain Le Mans Sarthe
15-17 rue Gougeard | CS 51529 | 72015 LE MANS CEDEX 2
tél: 02 43 5123 23 - fax: 02 43 5123 32
mél: accueil@paysdumans.fr

édition : avril 2020

Page Facebook



@paysdumans



www.paysdumans.fr

Les organismes d'adhésion

Le Syndicat Mixte de la Sarthe pour le Stationnement des Gens du Voyage

Une gestion de la majorité des aires par le SMGV. Le syndicat mixte créé en 2004, est chargé de réaliser, d'entretenir et de gérer les aires d'accueil des gens du voyage dans le périmètre qui était initialement celui du Pays du Mans. M Council, conseiller départemental, en est le Président. Le périmètre d'intervention s'est élargi progressivement et de façon notable en 2018/2019: 16 aires gérées au 1er janvier 2018 puis ajout au 1er mai 2018 des 3 aires d'accueil de la CC Loir-Lucé-Bercé et au 1er février 2019 de l'aire d'accueil de la CC du Pays Fléchois et des aires des CC de Sablé sur Sarthe et du Pays de l'Huisne Sarthoise. 12 CC, sur les 15 disposant d'au moins une aire d'accueil aménagée ont conventionné avec le SMGV pour leur gestion (soit 24 aires d'accueil représentant 434 places caravanes sur les 492 existantes).

La participation au syndicat SMGV en 2019 est de 33 394,75 € soit 1,55 € par habitant dont 1,30€ pour le SMGV et 0,25 € pour le centre social voyageur 72.



Un nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Sarthe vient d'être approuvé par le préfet de la Sarthe le 2 décembre 2019 pour la période 2019-2025

Membres titulaires	Membres Suppléants
Max PASSELAIGUE	Maurice VAVASSEUR
Marie-Claude LEFEVRE	Michel MUSSET
Alain JOUSSE	Philippe COUSIN



Le territoire Maine Cœur de Sarthe est doté de 2 terrains d'accueil des gens du voyage gérés par le SMGV
Un à NEUVILLE SUR SARTHE
l'autre à SAINT JEAN D'ASSE

Les organismes d'adhésion

Service Départemental d'Incendie et de Secours



S.D.I.S. 72

15 boulevard St Michel, 72190 COULAINES

Tél. 02 43 54 65 50, Fax : 02 43 54 65 51

Courriel : ksa@sdis72.fr

Une séance de bureau spéciale
avec les chefs de centre s'est
tenue le 13 mai 2019

La participation financière 2019 de la CCMCS au SDIS
est de 362 324 €. Soit 16 ,81 € par habitant.

Bilan d'activité des centres d'incendies et de secours de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

		BALLON		SOULIGNE		STE JAMME	
Effectif du centre de secours		20 sapeurs-pompiers		22 sapeurs-pompiers		49 sapeurs-pompiers	
Nb d'interventions 2019		372		132		342	
Rappel 2018 et évolution		404 (-7,9%)		193 (-31,6%)		378 (-9,5 %)	
Détail :	Secours à personnes	253	68 %	74	56,1%	232	67,8 %
	Incendies	58	15,6 %	31	23,5 %	39	11,4 %
	Accidents	46	12,4 %	19	14,4 %	50	14,6 %
	Opérations diverses	15	4 %	8	6 %	21	6,2 %
Nbre d'interventions par mois		31		11		28	
Durée moyenne d'une intervention		1 h 59		1h36		1h38	

**736 interventions sur Maine
Cœur de Sarthe
(938 en 2018)**



Ballon-Saint Mars	99
La Bazoge	136
Sainte-Jamme-sur-S.	98
Neuville-sur-Sarthe	81
Souigné-sous-Ballon	41
Saint-Pavace	59
Montbizot	46
Saint-Jean-d'Assé	61
Joué-l'Abbé	23
La Guierche	29
Teillé	25
Souillé	16
Courseboeufs	22

Les organismes d'adhésion

La Mission Locale de l'agglomération Mancelle

Adresse du siège :
39-41 rue de l'ESTEREL
72 100 LE MANS
TEL 02 43 84 16 60



Son objet: Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans.

1 antenne mission locale et 3 permanences sur le territoire.
Maison des Projets Claude LOCHET
Mairie de la Bazoge Yann PICHAVENT
Ateliers ESTIM Montbizot Claude LOCHET
Antenne Coulaines Nord Campagne

Soit l'équivalent d'un ETP de conseiller présent sur le territoire.

Nombre de jeunes accueillis pour la première fois à la mission locale en 2019:
57 [contre 42 en 2018 et 75 en 2017]

Nombre de jeunes accompagnés par à la mission locale en 2019: **138** [contre 175 en 2018 et 205 en 2017]

Nombre de situations d'emploi déclenchées pour ces jeunes au cours de 2019:
157 [contre 375 en 2018 et 204 en 2017]
Dont durables : **30** [contre 48 en 2018 et 57 en 2017]

Nombre de situations en alternance au cours de l'année 2019: **7**
[contre 11 en 2018 et en 2017]

Nombre de situations de formation en 2019 : **5**
[contre 19 en 2018 et 25 en 2017]

La participation financière de la CCMCS à la Mission Locale est de **25 954,23€**.

La contribution des communes ex Rives de Sarthe a été transférée à la CC suite à l'harmonisation des compétences au 1^{er} janvier 2018. Soit 1,23€ par habitant.

Syndicat Mixte Pour l'Aménagement et la promotion du parc d'activité d'intérêt départemental de Maresché (PAID)

Le Syndicat mixte a pour objet la réalisation des études de faisabilité, l'aménagement et la promotion d'un parc d'activités destiné à accueillir toutes activités économiques intéressées par l'attractivité du site.

Suite à la réforme de 2016 le syndicat est composé des collectivités suivantes:

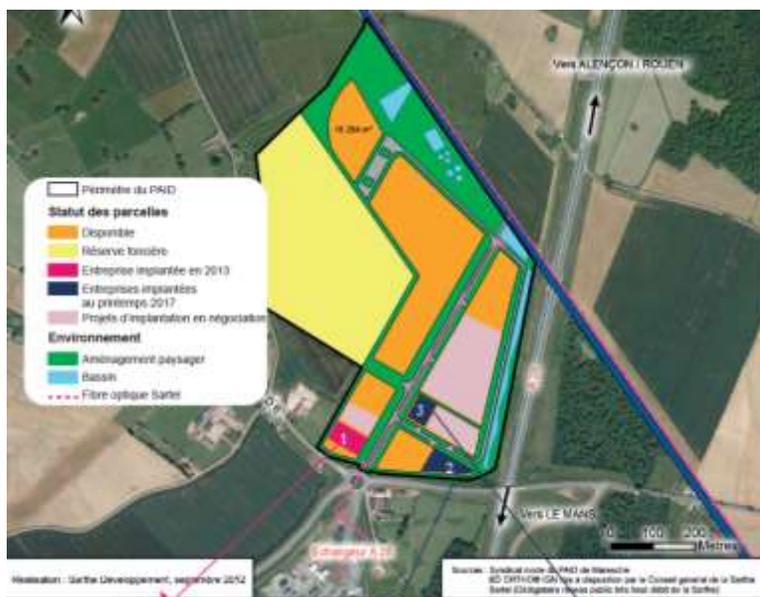
- Haute Sarthe Alpes Mancelles
- Maine Cœur de Sarthe
- Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé
- Maine Saosnois

Il est présidé par François ROBIN, Maire de Beaumont sur Sarthe, VP de la Haute Sarthe Alpes Mancelles

La participation de Maine Cœur de Sarthe pour 2019 est de 18 175,91 € pour le fonctionnement et 10 887,58 € pour l'investissement. Maine Cœur de Sarthe intervient à hauteur de 27,29% du budget du PAID de Maresché .

Maine Cœur de Sarthe a renouvelé la convention de mise à disposition de son service économique à hauteur d' 1/3 de temps, pour la commercialisation de la zone [convention du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2021] :

le montant du remboursement pour 2019 est de 15 746,10 €.



Julien et Legault, paysagiste 2 Restaurant Les Trois Colombes 3 France Volière

T : David CHOLLET	S : Christian BALIGAND
T : Eric BOURGE	S : Jean-Luc SUHARD
T : Véronique CANTIN	S : Emmanuel CLEMENT



Le parc est rempli à 90 % voir détail dans le volet économique du rapport d'activité.

Syndicat Mixte SARTHE NUMERIQUE

Créé en 2005, il est aujourd'hui constitué du Département de la Sarthe, de Le Mans Métropole et de la totalité des communautés de communes sarthoises. Il assure le suivi du déploiement du réseau fibre optique pour l'ensemble de ces territoires. L'ambition de Sarthe numérique: **Apporter la Fibre optique dans chaque foyer sarthois d'ici fin 2022.**

Il est présidé par Dominique LE MENER,
Président du Conseil Départemental.

La CCMCS a élargi en 2019 son adhésion à Sarthe Numérique pour intégrer les communes de La Bazoge, Neuville sur Sarthe, Sainte Jamme sur Sarthe et Saint Pavace.

En 2019, les zones de Joué l'Abbé,

Ballon Saint Mars- campagne
ont été réceptionnées.

et les études de déploiement

sur Neuville, La Bazoge

et Saint Pavace, sont engagées.

« La Fibre arrive chez vous » est le projet en charge d'exécuter la politique publique d'aménagement du territoire en très haut débit décidée par les élus du Syndicat mixte Sarthe Numérique.

Le Conseil départemental de la Sarthe s'est lancé dans une démarche innovante, afin de faire du numérique le levier du développement et de l'attractivité du territoire.



Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
David CHOLLET	Jean-Yves GOUSSET
Max PASSELAIGUE	Jean-Luc SUHARD
Michel MUSSET	François DESCHAMPS

Convention avec Sarthe Numérique signée pour une couverture totale du territoire en 2022.

Avec un engagement financier communautaire de 1 760 000 €.

Le financement de MCS s'élève à 379 500 € en 2019
Plus la cotisation au fonctionnement de 8 773,60 € soit 0,40 cts par habitant

Récapitulatif des participations 2019

organismes	population	Montant / hab	Sommes versées
SDIS			362 342,00€
Syndicat Mixte du Pays du Mans	21545	0,80	17 239,20 €
Pays du Mans tourisme	21545	0,35	7 542,15 €
Pays du Mans cadastre solaire	21545		1 800,00€
Syndicat Mixte Pôle métropolitain PCAET	21545	0,45	10 000 €
Syndicat Mixte Pôle métropolitain	21545	0,30	6 464,70 €
SCOT	21545	0,35	7 542,15 €
SMGV hab (1,20 €/ hab)+(0,15 €/hab centre social)	21 404	1,20 + 0,19	33 394,75 €
Syndicat mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise			26 216,00€
Syndicat Mixte Sarthe Numérique	21 545	0,40	8 763,60 €
PAID fonctionnement			18 175,94€
Syndicat mixte du Bassin de la Sarthe			1 421,29 €
MISSION LOCALE	21 101	1,23	25 954,23 €
CAUE	21545	0,8	1 723,92 €
SAFER	21 542		2 820,00 €
Association des Maires de la Sarthe et de France	21545		1 355,68 €
ATESART			2 500,00€
TOTAL des participations versées en 2019			535 255,29

Le montant des participations aux différents organismes s'élève à 535 255,29€ soit 24,84 € par habitant.

Les moyens humains



Les moyens humains

Organigramme des services communautaires

Fabienne COURBOULAY

Directrice Générale des Services
En charge de l'administration générale du
social et des relations extérieures

Pascal BOEDEC

Directeur des Services Techniques
En charge des pôles techniques,
Aménagement, Environnement,
Développement

ADMINISTRATION GENERALE

Accueil – Secrétariat
Communication- Tourisme-
Budget Fonctionnement
Laetitia CHOPLIN

Ressources Humaines
Budget Principal
Christine HABERT

Marchés publics – Budget ZA
Stéphanie BESLIN

ENVIRONNEMENT

Ordures ménagères
Nicolas LETOURMY

Budget finances REOM
Stéphanie BESLIN
Graziella THIERRY

Agents techniques
Jean-Michel JUET
Stanislas BEAUFILS

Assainissement
Nicolas LETOURMY
Caroline DELAHAIE

TECHNIQUE

Bâtiments
Pascal BOEDEC

Espaces verts
Nicolas LETOURMY
Jean-Michel JUET
Stanislas BEAUFILS

Entretien des locaux
Sylvie JUET
Angélique DAVIAUD

PETITE ENFANCE

Coordinatrice PE
Marie MORVILLERS

Secrétaire de direction
Florine FRAT

Relais petite Enfance
Ophélie LIGERET
Elodie VANNIER
Sophie BOMMERT

Multi accueil
Directrice
Julie TEMPLIER
Animatrices accueillantes
Jessica CAPOCCI
Marie BIGOT
Justine OGET
Angélique ESNAULT
Hélène LAURENT

Restauration et Entretien du
linge
Stéphanie COSNARD

ENFANCE JEUNESSE

Coordinateur
David LEBERT
Animateur jeunesse
Mathias CZINOBER
Personnels mis à
disposition de la MDP

DEVELOPPEMENT

Economie
Pascal BOEDEC
Nicolas MAUDET

Aménagement de l'espace
Pascal BOEDEC

*Développement
Sportif/Culturel/Animation*
Pascal BOEDEC

Activité Ressources Humaines

Au 31 décembre 2019, la Communauté de communes employait 27 agents sur des postes permanents.

Les dépenses de personnel s'élevaient au chapitre 012 à **1 023 056 €**

Répartition des effectifs par statut

Titulaires / stagiaires :	20	74 %
Contractuels	7	26 %

Répartition par catégorie

Catégorie A	7	26 %
Catégorie B	5	18 %
Catégorie c	15	56 %

Répartition par filière

Emplois fonctionnels :	2
Filière administrative :	6
Filière technique :	7
Filière sociale / médico sociale :	12

Les moyens financiers



Les recettes de la communauté de communes

Le régime fiscal de la Communauté de communes est celui de la fiscalité professionnelle unique.

Les ressources de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe se décomposent comme suit :

- La Contribution Economique Territoriale (CET) qui comprend :
 - La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : basée sur la valeur de l'immobilier (valeur locative des biens soumis à une taxe foncière), votée chaque année par la collectivité **[Taux 2019 = 24,12 %]** ;
 - La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dont le taux fixé au niveau national selon les résultats économiques de la société ;
 - L'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), à savoir les énergies, les télécoms, les transports, qui taxe les activités non délocalisables ;
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ;
- Les impôts ménages payés par les habitants du territoire :
 - La taxe d'habitation, **[Taux 2019= 12,01%**
 - La Taxe foncière sur les propriétés bâties **[Taux 2019= 2,49%**
 - La taxe foncière sur les propriétés non bâties. **[Taux 2019 = 5,38%**
- Les compensations financières de l'État.
- Les subventions d'investissement Etat, Région, Département
- Les dotations de l'Etat
- Les financements CAF (subventions et prestations)

La consolidation budgétaire englobant le budget principal et 8 budgets annexes amène à une enveloppe globale de plus de 20 000 000 €, en phase avec les volontés publiques sur l'engagement des élus dans l'aménagement du territoire, le développement économique, le déploiement de services aux habitants...

La construction budgétaire repose sur le principe de **neutralité fiscale et financière**, pour parvenir à **maintenir la fiscalité globale communes + communauté de communes (Stabilité des taux d'imposition)**, dans le respect de l'autonomie financière des communes.

CIF 2019 :
0,286116

Compte Administratif 2019 du Budget principal

Résultats du compte administratif 2019

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés de 2018		2 378 457,26		269 720,78		2 648 178,04
Opérations de l'exercice	6 890 738,12	7 490 254,81	1 419 872,81	220 436,50	8 310 610,93	8 710 691,31
TOTAUX	6 890 738,12	9 868 712,07	1 419 872,81	1 490 157,28	8 310 610,93	11 358 869,35
résultat de l'exercice		599 516,69	199 436,31			400 080,38
Résultats de clôture		2 977 973,95		70 284,47		3 048 258,42
Restes à réaliser			1 697 153,58	892 803,15	1 697 153,58	892 803,15
résultat des restes à réaliser			-804 350,43		-804 350,43	
TOTAUX CUMULES	6 890 738,12	9 868 712,07	3 117 026,39	2 382 960,43	10 007 764,51	12 251 672,50
RESULTATS DEFINITIFS		2 977 973,95	734 065,96			2 243 907,99

Répartition des dépenses 2019

Développement économique	28%
Environnement	12%
Action sociale et santé	14%
Aménagement de l'espace	12%
Administration générale	14%
Atténuations de produits AC et FNGIR. Fonds de concours et participations	17 %
Tourisme culture sport loisirs	2%
	100%

Les attributions de compensation versées aux communes (AC)

L'attribution de compensation de chaque commune est égale au produit de la fiscalité professionnelle des entreprises perçu par la commune l'année précédant l'application de la fiscalité professionnelle unique (2016) moins le montant des charges transférées.

Les charges transférées sont évaluées par la CLECT.

A chaque nouveau transfert de compétence vers l'EPCI, l'attribution de compensation des communes diminue.

Suite aux transferts de charges successifs, la CCMCS a versé pour l'année 2019 la somme de 2 221 913 €, répartie de la façon suivante entre chaque commune membre :

Les derniers transferts de charges remontent à 2018 :

Conséquences de l'harmonisation de la compétence action sociale sur le territoire,
L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des mercredis

Le compte administratif 2019 est adressé avec le présent rapport fournissant le détail des dépenses et recettes réalisées en 2019

Communes membres	Montants 2019 des attributions de compensation
BALLON SAINT MARS	86 980 €
COURCEBOEUF	4 761 €
JOUE L'ABBE	8 205 €
LA BAZOGE	635 576 €
LA GUIERCHE	8 825 €
MONTBIZOT	41 231 €
NEUVILLE SUR SARTHE	543 499 €
SAINT JEAN D'ASSE	35 067 €
SAINT PAVACE	477 709 €
SAINTE JAMME SUR SARTHE	299 677 €
SOUILLE	13 435 €
SOUIGNE SOUS BALLON	35 735 €
TEILLE	31 213 €
TOTAL CC	2 221 913 €

Une note détaillée avec l'ensemble des éléments budgétaires et financiers est transmise aux élus lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) qui a lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

La Commande publique



Commande publique

6 marchés passés en consultation en 2019
(hors marché < à 25000€ HT):



Objet	Procédure	Publicité	Date
Viabilisation de la zone d'activités Champfleury 3 à La Bazoge	Procédure adaptée marché de travaux> 90K€	Site AWS + Maine Libre	Mai 2019
Réaménagement d'un bâtiment BBC à Joué l'Abbé: Création du siège de la Communauté de communes	Procédure adaptée marché de travaux>221K€	Site AWS + Maine Libre	Juin 19
Construction d'une structure Petite Enfance à Neuville	Procédure adaptée marché de travaux>221K€	Site AWS + Ouest France	Juillet 19
Aménagement d'un terrain multisports et d'équipements sportifs sur le territoire intercommunal	Procédure adaptée marché de travaux> 90K€	Site AWS + Maine Libre	Novembre 19
Confection et livraison de repas en liaison froide pour la petite enfance sur 4 ans	Procédure adaptée marché de service> 90K€	Site AWS + Ouest France	Novembre 19
Réfections ponctuelles de voirie sur la ZA Chapeau à Neuville sur Sarthe	Procédure adaptée marché de travaux<90k€	Site AWS	Décembre 19

Commande publique

Accompagnement des communes sur les procédures de marchés publics

- ✓ **Convention de prestations de services avec la commune de la Guierche** pour une assistance administrative sur le marché : Création d'une voie verte entre La Guierche et Joué l'Abbé

- ✓ **Echanges et conseils sur divers marchés** avec les communes de Teillé, Courceboeufs, Neuville sur Sarthe, Montbizot....

Intervention au sein du réseau des DGS et secrétaires de mairie

- ✓ **Réunion du 21 juin 2019 à Courceboeufs :**
 - ❖ Présentation du Code de la commande publique et des nouveautés de la dématérialisation
 - ❖ Intervention du Département pour une présentation des clauses sociales dans les marchés.

- ✓ **Réunion du 11 octobre 2019 à Montbizot :**
 - ❖ Echanges de pratiques sur la dématérialisation via le site AWS

Les Commissions

Commission Développement économique

Cette commission est présidée par Eric BOURGE, 1^{er} VP, en charge du développement économique.

La compétence économique, telle qu'elle est indiquée dans les statuts de la Communauté de Communes consiste en l'aménagement, la commercialisation et la gestion des Zones d'activités.

Conformément aux articles L 4251-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales , la Communauté de Communes exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence suivante :

« Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité, industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. »

Le développement économique en quelques chiffres

70, comme le nombre total d'hectares des zones d'activités

100, le nombre d'entreprises qui y sont installées

1500, le nombre d'emplois sur les ZA



L'activité de la Commission Développement économique

- Elle s'est réunie deux fois en 2019 : le 06 mars et le 23 octobre.
- Tout au long de l'année, ses membres participent aux soirées et aux visites du club d'entreprises.



L'enjeu majeur du développement économique du territoire est la commercialisation des parcs et des zones d'activités. Pour permettre l'installation d'une entreprise, plusieurs échanges, rendez-vous et visites sont nécessaires.

Des accompagnements, financiers entre autre, via Initiative Sarthe, peuvent être mis en place ce qui nécessite des conseils sur le montage du projet. La confidentialité de chaque suivi est primordiale. Les contacts sont de ce fait du ressort de la Présidente, du Vice-Président en charge du développement économique, accompagnés du directeur technique et du développeur économique.

Ordre du jour des réunions effectuées par la Commission durant l'année 2019 :

Le 06 mars 2019

- Point sur les Zones d'activités et le parc d'activités Maine Eco Park
- Bilan des investissements économiques ZA par ZA
- Le club d'entreprises.

Le 23 octobre 2019

- Présentation d'Initiative Sarthe : les actions et suivis menés en 2019
- Finalisation du cahier des charges pour la signalétique communes des Zones d'activités
- Club d'Entreprises Cœur de Sarthe : Retour sur le succès de l'Assemblée Générale et perspectives

L'activité de la Commission Développement économique

Deux actions phares initiées par la Commission en 2019

1. Lancement du schéma de zone d'activités économiques (ou Z.A.E) :



- Il a pour but de construire et d'harmoniser le développement économique d'un territoire, de structurer et qualifier l'offre d'accueil pour les entreprises par la mise en place d'un outil opérationnel d'aide à la décision des élus
- #### 2. Création d'un cahier des charges afin d'établir une signalétique commune pour chaque zone d'activités intercommunales :
- Recensement des besoins zone par zone,
 - Etablissement d'un calendrier de mise en œuvre,
 - **Proposition de choix de prestataire validé en Bureau communautaire : société Publi 24 pour un montant de 20 305€ HT ,**
 - Un travail intégré au schéma de Z.A.E.

Un suivi régulier des créations, reprises et transmissions d'activités

21 179 habitants sur la CC Maine Cœur de Sarthe au 1^{er} janvier 2019, soit une participation annuelle au budget de l'association Initiative Sarthe de 6 354 € HT (30 cts d'€ par habitants)

Deux comités d'agrément mis en place pour la reprise de deux entreprises auxquels participent les membres du clubs d'entreprises et les élus :

- ✓ GARAGE CROCHARD à Sainte Jamme sur Sarthe : 6 000 € accordés
- ✓ AGRILOISIRS à Joué l'Abbé : 10 000 € accordés

Un chiffre à retenir : 87%, comme le taux de pérennité à 3 ans des entreprises soutenues par l'association.

Vues aériennes de quelques zones d'activités



Za d'Antoigné
Ste Jamme sur Sarthe



Za la pièce du Bois
Montbizot



Za Les Petites Forges
Joué l'Abbé

Commission Développement économique

Les décisions prises en 2019 par zone d'activités

ZAI Champ Fleury 2 à La Bazoge

Vente du lot 3 à Monsieur BOISSAY, Garage BOISSAY, parcelle de 2 574 m² au prix de 24 € HT le m² soit un montant total de 61 776 € HT

Lot 6 de 3 707 m² réservé à Monsieur COSNET, société LE BUISSON PAYSAGISTE pour un montant de 18€ HT le m². Lot 4 de 2 662 m² restant disponible.

ZAI Champ Fleury 3 à La Bazoge

Lancement des travaux de terrassement : septembre 2019

MOE ARCHITEX

Deux lots réservés :

- Lot 1 de 963 m² pour la société Scène et Son
- Lot 2 de 1 303 m² pour la société l'Œuf
- Lot 3 de 3 264 m² disponible

ZAI La Pièce du Bois 2 à Montbizot

Travaux réceptionnés le 29 mars 2019

80% des surfaces commercialisables sont réservées

Tranche 1 : extension sur 5 lots, surface cessible totale de 11 029 m²

La tranche optionnelle (tranche 2) consiste en la requalification de l'entrée

Prix du m² proposé par la commission économique à hauteur de 15€ le m² en cohérence avec la ZA des petites Forges 3.

Vente du lot 3 à Monsieur Vincent HAUX, VP HAUX, parcelle de 1 676 m² au prix de 15€ HT le m² soit un montant total de 25 140€ HT.

Réservation du lot 5 d'une surface de 2 326 m².

ZAI Les Petites Forges 2 et 3 à Joué L'Abbé

L'ensemble des lots de la tranche 2 sont réservés.

Lancement des études pour une troisième tranche. Estimation des travaux : 457 753€ HT.

Pour une surface cessible de 33 480 m².

Vente d'un bâtiment et de son emprise foncière à la société Bureau Cloison Concept (actuel locataire) pour un montant de 158 000€ HT

- Bureaux de 166,53 m² construits en 1998,
- Extension avec un entrepôt de 296 m² en 2005 ;
- Surface totale du bâtiment : 462,53 m² ;
- 2 190 m² de terrain.

Vente d'un terrain à Madame JOUATHEL Véronique, parcelle de 1 004 m² au prix de 8€ HT le m² soit un montant total de 8 032 € HT

La commission Développement économique

Les projets de zones d'activités

ZAI du Chêne Rond à La Bazoge

Emprise constituée de 4,7 ha tranche 1 pour une surface cessible totale de 3,5 hectares
Réservation de l'ensemble de la surface cessible pour une entreprise.



ZAI de La Grouas 2 à Neuville-sur-Sarthe

Emprise constituée de 7 ha, acquise le 23 Octobre 2019, située dans le prolongement de la zone existante.

Lancement d'une étude de faisabilité auprès du cabinet ARCHITEX. Aménagement des lots et accès routier via RD à définir,



Maine Eco Park à Maresché

Parc d'activités d'Intérêt Départemental (ou PAID), labellisé Très Haut Débit, situé le long de l'autoroute A 28, sur la commune de Maresché.

A l'issue de la loi NotRe applicable dès janvier 2017, Le département de la Sarthe s'est logiquement désengagé, via la signature d'une convention de liquidation.

EPCI membres du Syndicat Mixte	Maine Cœur de Sarthe	Haute Sarthe – Alpes Mancelles	Maine Saosnois	Champagne Conlinoise – Pays de Sillé
Clé de répartition (en %)	27,29	34,32	17,36	21,04

Mise à disposition du développeur économique de la CC Maine Cœur de Sarthe sur 1/3 ETP depuis le 15 juin 2015 pour assurer la commercialisation et la promotion du parc. Depuis lors :

- ✓ 90% des surfaces cessibles vendus ou réservés,
- ✓ Une extension d'une surface de 13 hectares ;
- ✓ Un prix de vente fixé à 12 euros (terrains aux bords de l'autoroute) et 10 euros (intérieurs) pour un prix de revient de 15 euros HT au 1^{er} mars 2019



L'Animation d'un Club d'entreprises

Initialement club économique des petites forges, l'association a été créée en 2015 à l'initiative des entreprises de la zone d'activités de Joué L'Abbé.

En 2017, le club s'est élargi à toutes les entreprises du territoire Maine Cœur de Sarthe. Son premier président, était Freddy JOUGLET (gérant de la société AP PETIT), puis de 2017 à 2019 David DORDAIN (société TECC).

Lors du Bureau du 21 octobre 2019, David LEROY a été élu nouveau président du club d'entreprises.

En août 2015, le club comptait 9 adhérents. Au 31 décembre 2019, le club en rassemble plus de 50.

Deux faits marquants cette année :

- ✓ Le changement de dénomination du club d'entreprises présenté aux vœux de janvier dernier. Le club économique des petites forges devenant CLUB D'ENTREPRISES CŒUR DE SARTHE !
- ✓ L'Assemblée Générale du 02 octobre 2019 qui a réuni une centaine d'entrepreneurs du territoire, un véritable succès.



Assemblée Générale du 02 octobre 2019

Illustration des animations effectuées en 2019

22 janvier Les vœux du **tout nouveau club** chez **DE LA TERRE A L'ASSIETTE 72**

28 février Déjeuner en mode far-west !...à la valise à cheval de Mézières sur Ponthouin

26 mars Soirée thématique **insoliter** l'entreprises saine par l'agence régionale

04 avril Visite du magasin **TRUFFAUT** à St Pavace avec le club **LUCIE**

25 avril : à la découverte du milieu équestre !

20 juin: on a parlé de thermolaquage et de galva !

LES VISITES D'ENTREPRISES
Le 10 septembre: Chateau le Domaine

2019, c'est ...

Club Economique des Petites Forges → Club d'Entreprises Cœur de Sarthe

DE NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION FLYERS ET ROLL-UP

Rejoignez notre club d'entreprises pour accroître votre réseau !

NOTRE COMPTE TWITTER

MAJESTY

L'Animation d'un Club d'entreprises

Un nouveau Bureau en 2019... et un nouveau président !



De gauche à droite :

Christophe NAIL : Trésorier (SARL DESPRES, Ste Jamme sur Sarthe) ;

Patrice DESPRES : trésorier adjoint (DESPRES Courtage, Montbizot, trésorier adjoint) ;

David DORDAIN : Président sortant devient vice-président (TECC, Ste Jamme sur Sarthe) ;

Jean-Louis HERY : Secrétaire adjoint (MEI, Neuville sur Sarthe)

David LEROY : Nouveau Président (Cabinet Leroy Cochet Assurance MMA, Ballon-Saint-Mars, Ste Jamme sur Sarthe et Savigné l'Éveque)

Nathalie COCHET : Secrétaire (Cabinet Leroy Cochet Assurance MMA)

Didier MADIOT : membre à part entière du Bureau (R-M-O, Joué L'Abbé)

Eric BOURGE : membre à part entière du Bureau (maire de La Guierche et vice-président en charge du développement et de l'animation économique à la CC Maine Cœur de Sarthe)

Le club est accompagné et animé par Nicolas MAUDET, développeur économique de la Communauté de communes.

Contact : 02.43.27.37.20. – nicolas.maudet@mainecoeurdesarthe.fr

2019, une année riche en échanges

- 10/01/2019 : Bureau de rentrée qui a permis la finalisation de la nouvelle dénomination et du nouveau logo du club d'entreprises
- 22/01/2019 : Les vœux du club chez « De La Terre à l'Assiette 72 ». Les membres du club d'entreprises LUCIE étaient conviés. L'occasion de présenter à tous officiellement le nouveau logo.
- 28/02/2019 : Visite et déjeuner convivial à La Valise à Cheval à Mézières-sur-Ponthouin (hors territoire communautaire). L'entreprise a dès lors souhaité adhérer au club d'entreprises.
- 26/03/2019 : Soirée thématique sur les aides à l'immobilier d'entreprises. Présentation de l'agence Solutions &co par Karl Thiéfine
- 04/04/2019 : Soirée interclubs d'entreprises avec le club LUCIE. Visite de TRUFFAUT à Saint-Pavace. A noter que les familles étaient conviées.
- 25/04/2019 : Visite d'un adhérent : l'entreprise AP PETIT à Joué L'Abbé
- 20/06/2019 : Visite d'un adhérent : l'entreprise LMPI PRESTIA à Sainte Jamme-sur-Sarthe
- 29/06/2019 : Participation au comice agricole de La Guierche où le club d'entreprises tenait un stand
- 10/09/2019 : Visite d'un adhérent : le Domaine de Chapeau à Neuville-sur-Sarthe
- 02/10/2019 : Assemblée générale ouverte aux entreprises, élus et partenaires du territoire Maine Cœur de Sarthe. Des ateliers de formation dédiés aux outils numériques seront proposés par le club d'entreprises aux adhérents.
- 21/10/2019 : Bureau du club : élection du Président et des autres membres
- 12/11/2019 : Visite d'un adhérent : l'entreprise Ouest Affiches à La Bazoge
- 04/12/2019 : Soirée Happy Business, évènement organisé par l'interclubs d'entreprises de Le Mans Métropole

Au 31/12/2019, le club d'entreprises s'est étoffé de nouveaux membres (plus de 20 adhérents en un an). Il s'est positionné sur les réseaux sociaux comme un acteur incontournable du développement économique en Sarthe.



Commission Aménagement de l'Espace, Bâtiments, Voirie, Numérique

Inventaire des biens communautaires

Commune	désignation des biens	adresse
BALLON - SAINT MARS	MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE	Place de la République
BALLON - SAINT MARS	HALLE DE SPORTS	la saussiquetterie
BALLON - SAINT MARS	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	3 bis place de la république
BALLON - SAINT MARS	LA GRANGE [Epicerie sociale et solidaire]	rue de l'Ouest
BALLON - SAINT MARS	IMMEUBLE DE 5 LOGEMENTS PLACE DES HALLES	8 place des Halles
BALLON - SAINT MARS	IMMEUBLE DE 5 LOGEMENTS	10 rue principale
BALLON - SAINT MARS	CITY STADE	rue des Moulins
BALLON - SAINT MARS	GENDARMERIE	74 Rue Saint Laurent
COURCEBOEUF	IMMEUBLE DE 4 LOGEMENTS	1 rue des tuileries
COURCEBOEUF	IMMEUBLE DE 3 LOGEMENTS	8 rue des tuileries
COURCEBOEUF	CITY STADE	
JOUE L'ABBE	BATIMENT INDUSTRIEL BBC	ZA Les Petites Forges
JOUE L'ABBE	BATIMENT INDUSTRIEL « DOUBLE » <i>Locataire actuel 3D Systems</i>	ZA Les Petites Forges
JOUE L'ABBE	BATIMENT INDUSTRIEL <i>Locataire actuel Bureau et Cloisons Concept</i>	ZA Les Petites Forges
LA BAZOGE	CABINET MEDICAL	1 rue des hortensias
LA BAZOGE	TENNIS COUVERTS et NON COUVERTS	rue des hortensias
LA BAZOGE	CITY STADE	rue des hortensias
LA GUIERCHE	POLE TERTIAIRE CABINET MEDICAL	rue principale
LA GUIERCHE	CITY STADE	

Commission Aménagement de l'Espace, Bâtiments, Voirie, Numérique

Inventaire des biens communautaires (éléments bâtis à fin 2019)

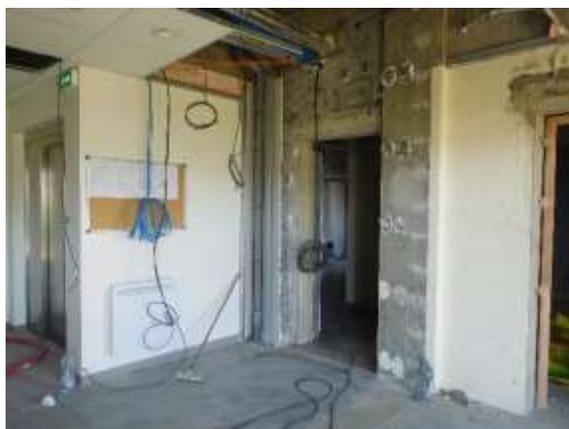
Commune	désignation des biens	adresse
NEUVILLE SUR SARTHE	TENNIS EXTERIEURS ET CHALET	Rue du Stade
NEUVILLE SUR SARTHE	DECHETERIE	La Touche
MONTBIZOT	BASE DE LOISIRS ALSH	Rue du Pont d'Orne
MONTBIZOT	CITY STADE	Rue du Pont d'Orne
MONTBIZOT	DECHETERIE	Zone d'Activités
SAINT JEAN D'ASSE	IMMEUBLE DE 5 LOGEMENTS	10 rue principale
SAINT JEAN D'ASSE	CITY STADE	Rue Perrière
SAINT PAVACE	TENNIS COUVERTS ET NON COUVERTS	Rue des Caillières
SAINTE JAMME SUR SARTHE	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	8 Allée du Sablon
SAINTE JAMME SUR SARTHE	COURTS DE TENNIS EXTERIEURS	Rue Jules Ferry
SOUILLE	CITY STADE	Rue des Ponts
SOULIGNE SOUS BALLON	LOGEMENT	20 Bis Grande Rue
SOULIGNE SOUS BALLON	CITY STADE	Rue Charles Lettailleur
TEILLE	IMMEUBLE DE 2 LOGEMENTS	6 Route de Montbizot
TEILLE	LOGEMENT	1 Route de Lucé
TEILLE	COMMERCE	Route de Lucé
NOMBRE TOTALE DE BIENS		35

Commission Aménagement de l'Espace, Bâtiments, Voirie, Numérique

Les travaux réalisés en 2019

- Transformation/restructuration d'un bâtiment industriel dit « BBC » à Joué l'Abbé en vue de l'installation du siège de la Communauté de communes.

Montant des travaux : 278 499 € HT - Montant de l'opération: 312 865 € HT



- Engagement des travaux de construction d'une Structure Petite Enfance à Neuville sur Sarthe

Permis de construire accordé le 17 Juillet 2019.

Maîtrise d'œuvre A3DESS/BECB – Marchés de travaux attribués à hauteur de 1 094 598 € HT –
Montant projeté d'opération 1 206 412 € HT

Surface utile 528 m2 – capacité de 18 places en multi-accueil



Commission Aménagement de l'Espace, Bâtiments, Voirie, Numérique

Décisions 2019

- **Transformation/ réhabilitation de la maison de l'intercommunalité à Ballon-Saint Mars.**

Rénovation thermique: isolation extérieure, remplacement des menuiseries, redimensionnement du chauffage/refroidissement, révision et isolation de toiture. Recloisonnement pour l'accueil des services et ateliers du centre social: Maison des Projets.

Une Convention d'accompagnement / Assistance à Maîtrise d'ouvrage a été signée avec le CAUE le 19 Novembre 2019 et doit permettre d'aboutir au programme servant de base à la consultation de maîtrise d'œuvre en 2020.



- **Faisabilité d'une salle spécifique de tennis de table communautaire**

Réalisation d'un programme en interne, estimation du coût global du bâtiment 1 541 000 € HT – superficie utile projetée 1 161 m².

La gestion du parc locatif

Depuis le 1^{er} janvier 2016 le parc de logements locatifs est géré sous convention de mandat par Sarthe Habitat

C'est un parc de 19 logements dont la gestion est externalisée.

Au 31 décembre 2019, 18 logements sont loués (pour rappel au 1^{er} janvier 2016, 10 logements étaient vacants)

Programme	N° Module	Etage	Adresse	Type Module	Type Ensemble
8314	83140001	00	8 PLACE DES HALLES 72290 BALLON-ST MARS	T1	COLLECTIF
8314	83140002	00	8 PLACE DES HALLES 72290 BALLON-ST MARS	T1	COLLECTIF
8314	83140003	01	8 PLACE DES HALLES 72290 BALLON-ST MARS	T1	COLLECTIF
8314	83140004	01	8 PLACE DES HALLES 72290 BALLON-ST MARS	T1	COLLECTIF
8314	83140005	002	8 PLACE DES HALLES 72290 BALLON-ST MARS	T1	COLLECTIF
8315	83150001	000	1 RUE DES TUILERIES 72290 COURCEBOEUF	T1	COLLECTIF
8315	83150003	001	1 RUE DES TUILERIES 72290 COURCEBOEUF	T3	COLLECTIF
8315	83150004	002	1 RUE DES TUILERIES 72290 COURCEBOEUF	T1	COLLECTIF
8316	83160002	000	8 RUE DES TUILERIES 72290 COURCEBOEUF	T2	INTERMEDIAIRE
8316	83160003	001	8 RUE DES TUILERIES 72290 COURCEBOEUF	T1	INTERMEDIAIRE
8316	83160001	000	8 RUE DES TUILERIES 72290 COURCEBOEUF	T4	INDIVIDUEL
8322	83220002	000	1 RUE DES TUILERIES 72290 COURCEBOEUF	T3	INDIVIDUEL
8319	83190001	000	10 RUE PRINCIPALE 72290 BALLON - ST MARS	T1	COLLECTIF
8319	83190002	000	10 RUE PRINCIPALE 72290 BALLON - ST MARS	T2	INDIVIDUEL
8319	83190003	001	10 RUE PRINCIPALE 72290 BALLON - ST MARS	T1	COLLECTIF
8319	83190004	001	10 RUE PRINCIPALE 72290 BALLON - ST MARS	T2	COLLECTIF
8318	83180001	000	20BI GRANDE RUE 72290 SOULIGNE SOUS BALLON	T4	INDIVIDUEL
8321	83210001	000	6 ROUTE DE MONTBIZOT 72290 TEILLE	T3	INTERMEDIAIRE
8321	83210002	001	6 ROUTE DE MONTBIZOT 72290 TEILLE	T3	INTERMEDIAIRE

La gestion du parc locatif

Une rencontre annuelle est fixée avec Sarthe Habitat et la communauté de communes pour une présentation du rapport d'activité de la gestion du parc et de l'ensemble des logements Sarthe Habitat.

- Un budget prévisionnel annuel de gestion est proposé par Sarthe Habitat et validé en conseil chaque année
- Les frais de gestion comprennent 11 % des loyers + un fixe de 1450 €.

Budget prévisionnel Sarthe Habitat voté pour 2019 : 51 733 €

Reversé à la communauté de communes en 2019 : une somme de 35 758,36 (loyers perçus déduction des frais de gestion, des charges d'entretien / maintenance / travaux).

Une annuité d'emprunt sur ces logements de 26 473,22 €



Ballon-St Mars



Teillé



Courceboeufs



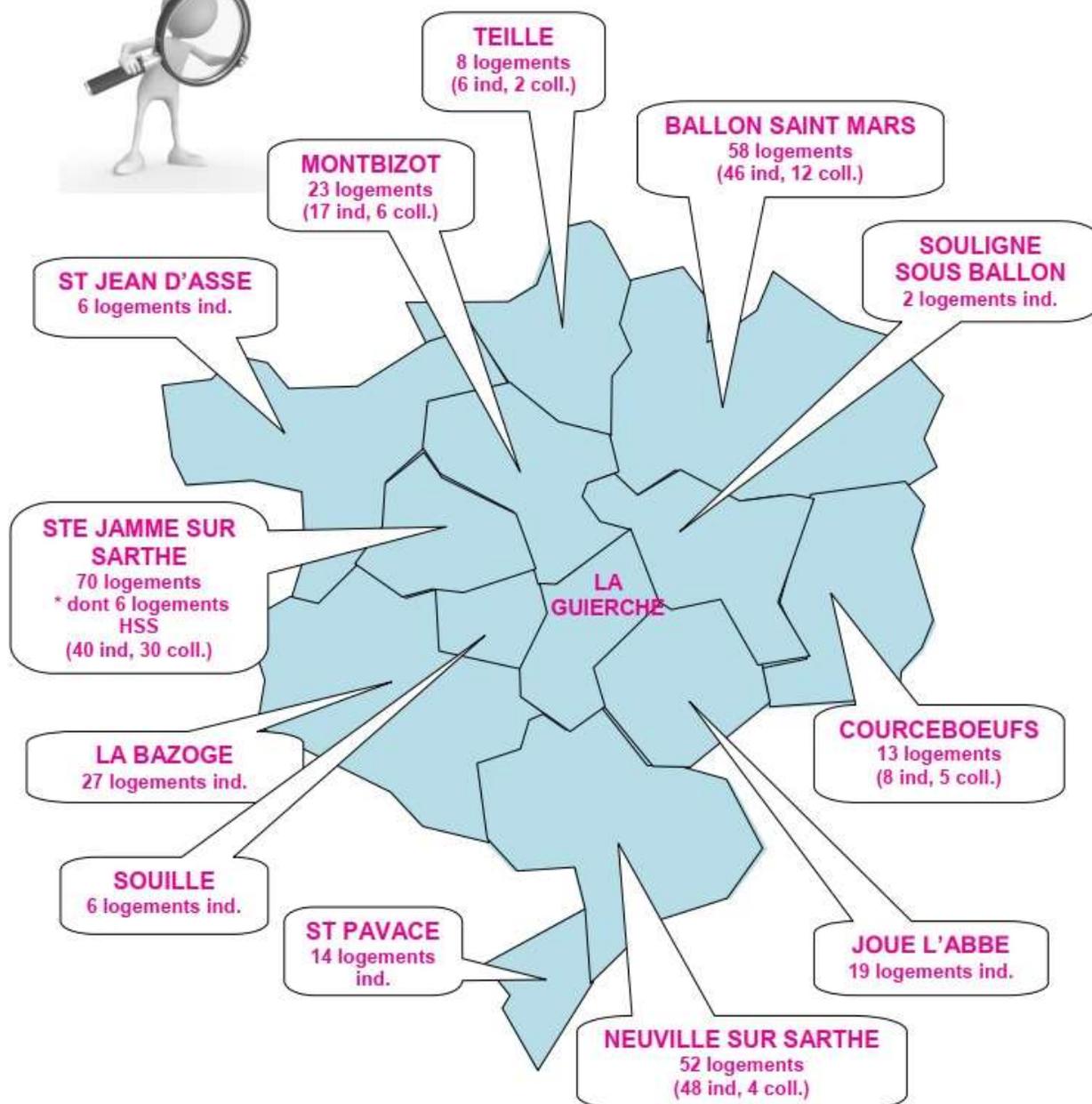
Ballon-St Mars

PATRIMOINE

**298 logements sociaux répartis
sur la Communauté de Communes**

« Maine Cœur de Sarthe »

(59 logements collectifs et 239 individuels)



Sarthe Habitat est présent sur 12 des 13 communes de la Communauté de Communes.

Source : Extrait bilan social et territorial 2019 de Sarthe habitat

Déploiement Fibre Optique FTTH



Deux formats de déploiement du très haut débit sur le territoire se succèdent, au bénéfice de la couverture, au plus tard à fin 2022, de l'intégralité du territoire.

La Convention Territoire Innovant signée en Octobre 2019 prévoit la transition dans la maîtrise d'ouvrage du déploiement entre Sarthe Numérique et son délégataire Sartel THD.

La participation financière de la Communauté de communes s'échelonne jusqu'à l'échéance de 2022 pour un montant global investi de 1 761 000 €.

A ce jour l'état d'avancée du déploiement est le suivant:

Tableau récapitulatif du déploiement fibre optique - Maine Cœur de Sarthe		
Communes	Statut déploiement	Maitrise d'ouvrage
Teillé	En service	Sarthe Numérique
Souigné sous Ballon	En service	Sarthe Numérique
Ballon Saint Mars (secteur Saint Mars sous Ballon)	En service	Sarthe Numérique
Joué l'Abbé	Mise en service fin 2020	Sarthe Numérique
Neuville sur Sarthe	Etudes lancées en 2019	DSP Sartel THD
La Bazoge	Etudes lancées en 2019	DSP Sartel THD
Saint Pavace	Etudes lancées en 2019	DSP Sartel THD
Saint Jean d'Assé	Etudes lancées en début d'année 2020	DSP Sartel THD
Sainte Jamme sur Sarthe	Etudes lancées en début d'année 2020	DSP Sartel THD
Montbizot	Etudes lancées en début d'année 2020	DSP Sartel THD
Souillé	Etudes lancées en début d'année 2020	DSP Sartel THD
La Guierche	Etudes lancées en début d'année 2020	DSP Sartel THD
Ballon Saint Mars	Etudes lancées en début d'année 2020	DSP Sartel THD
Courseboeufs	Etudes lancées en début d'année 2020	DSP Sartel THD



Porté par le Pays du Mans, **Le Plan Climat Air Energie Territorial** a été arrêté en Juillet 2019. Construit sur la base d'un diagnostic et d'une concertation des élus, entreprises et associations, il fixe des ambitions élevées à horizon 2030 et 2050 pour le territoire.

A l'issue du diagnostic territorial, une stratégie a été construite autour de 5 grands axes, déclinés en actions.

La Communauté de communes, par délibération du 14 Octobre 2019 s'est saisie, à son échelle, des actions qu'elle souhaite ancrer dans son projet et a particulièrement retenu:

1/ DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES ET PROPRES

a/ actions mobilisables à court terme



Création d'unités de méthanisation



Création de parc éolien

b/ actions à plus long terme



Favoriser le développement du solaire photovoltaïque et thermique

Mais également micro-méthanisation, réseaux de chaleur, chaleur/bois

2/ MOBILITES

a/ actions mobilisables à court terme



Mise en place de lignes expresses + intermodalité SETRAM



Encourager les aménagements spécifiques aux vélos



Poursuivre le déploiement de l'autopartage Mouv'n go

- Poursuivre la mise en place des lignes coup d'Pouce pour faciliter le covoiturage
 - Favoriser la conversion des véhicules vers le biogaz et l'électrique
 - Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leurs plans de mobilité

b/ actions à plus long terme

- Améliorer l'offre et les cadencements du TER
- Renforcer le réseau des aires de covoiturage
- Accompagner les établissements scolaires dans la mise en œuvre de lignes Pédibus et Vélobus

3/ PATRIMOINE BATI

a/ actions mobilisables à court terme



Allier densité et végétalisation dans les opérations d'aménagement



Réduire la consommation énergétique du patrimoine public

- Favoriser les matériaux de réemploi et améliorer la gestion des déchets de construction
 - Mettre en place des dispositifs de densification douce des espaces déjà bâtis.

b/ actions à plus long terme

- Agir en faveur de l'amélioration de l'habitat (étude pré-opérationnelle habitat en 2020)

Les démarches menées par la commission environnement et le conseil communautaire conduisent à prioriser 16 actions à engager à court terme auxquelles s'ajoutent 13 autres, échelonnées dans le temps.

La conduite de ces actions à l'échelle du territoire communautaire doit contribuer à l'atteinte d'objectifs élevés, partagés par l'ensemble des contributeurs au PCAET:

- Réduction des Gaz à Effet de Serre de 73% à horizon 2050, par rapport aux niveaux d'émission de 2013
- Réduction de la consommation énergétique de 50% à 2050, par rapport aux consommations constatées en 2012

La politique sociale Maine Cœur de Sarthe 2019

L'année 2019 est l'année :

- ❖ Du déploiement des mercredis (service mis en place depuis septembre 2018)
- ❖ Du renforcement des missions supports du centre social Maison des Projets
- ❖ Du lancement des travaux du 2eme multi accueil de 18 places à Neuville sur Neuville
- ❖ De la signature de la Convention territoriale Globale avec la CAF le 4 juillet 2019
- ❖ De la réécriture d'un PEDT 2020- 2022 et du Plan mercredis
- ❖ Du renouvellement du projet social de la Maison des Projets validé au conseil du 14 octobre 2019 pour la période 2020-2023
- ❖ Signature d'une convention médicale avec le Docteur Alaoui comme médecin référent du multi accueil.
- ❖ Création d'un poste de coordination territoriale d'action sociale

La Politique Sociale 2019
c'est un budget global de 1 840 258 €
Financé à :

54 % par la communauté de communes soit 991 822 €
26 % par la CAF de la Sarthe soit 469 789 €
13 % par les familles soit 236 387 €
7 % d'autres recettes



Signature de la CTG à la base de loisirs de Montbizot



Réunion de concertation PEDT avec les acteurs du territoire



La politique sociale Maine Cœur de Sarthe 2019

Les différentes réunions relatives à la politique sociale

- 8 janvier 2019 : Commission mixte MCS, MDP, CAF
- 21 janvier 2019: présentation au bureau de l'évaluation des ALSH
- 22 janvier 2019: réunion technique MCS, MDP, CAF budget centre social
- 22 janvier 2019: Comité technique élargi CTG
- 5 février 2019: rencontre avec les Francas pour un accompagnement PEDT
- 5 mars 2019: comité technique CTG sur les fiches actions
- 25 avril 2019 : journée d'actualité au CNFPT sur la compétence éducative – directions et élus CCMCS et MDP
- 10 mai 2019: groupe travail CTG finalisation des fiches actions
- 21 mai 2019 : 1ere réunion plénière PEDT
- 22 mai 2019: Réunion avec le docteur POUILLE, médecin PMI pour validation du bâtiment multi accueil
- 25 mai 2019: Journée de construction du projet social
- 18 juin 2019: 2eme réunion plénière PEDT
- 26 juin 2019: présentation organisation multi- accueils avec présidente et VP
- 2 juillet 2019: rapport activité Relais Petite Enfance avec VP
- 4 juillet 2019: préparation technique commission mixte
- 4 juillet 2019 : Signature de la Convention Territoriale Globale : CCMCS avec la CAF de la Sarthe
- 9 juillet 2019: Commission petite enfance
- 19 Août 2019: séance travail avec la CAF sur la coordination CTG
- 5 septembre 2019: commission action sociale
- 12 septembre 2019: séance préparation commission mixte
- 16 septembre 2019: présentation de l'animation de la vie sociale au bureau communautaire (MDP et CAF)
- 20 septembre 2019: commission mixte MCS, MDP, CAF finalisation du projet social
- 26 septembre 2019: comité de pilotage petite enfance (renouvellement d'agrément CAF Relais petite Enfance)
- 18 octobre 2019: Commission Mixte MCS,MDP, CAF
- 8 novembre 2019: directions MCS et MDP préparation budgétaire
- 11 décembre 2019: séance travail Présidences et directions MCS et MDP

Une série de contractualisations en 2019 avec les partenaires institutionnels :

Une Convention Territoriale Globale 2019-2022

Un projet Educatif Territorial 2020-2022

Un projet social 2020-2023 porté par la MDP

Au service du territoire et de ses habitants



LA MAISON DES PROJETS

LE PARTENAIRE DE L'ACTION SOCIALE

Le Centre Social , acteur historique de la politique sociale , est un *lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. C'est un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.*

La Maison des Projets organise sur le territoire de Maine Cœur de Sarthe:

- L'Animation de la Vie Sociale.
- Les services aux familles
- L'organisation des Accueils de loisirs pendant les vacances pour les enfants de 3 à 12 ans
- L'organisation de séjours l'été pour les enfants de 3 à 12 ans
- L'organisation des accueils jeunes et animations ado
- L'organisation d'un accueil périscolaire le mercredi



Un gros travail en 2019, avec l'ensemble des acteurs locaux, de **construction du nouveau projet social** validé par le renouvellement de l'agrément CAF pour 4 ans et la signature d'une convention d'objectifs tripartite 2020-2023 avec la Communauté de communes.

Un projet social qui s'appuie sur le projet de territoire de Maine Cœur de Sarthe, et qui s'inscrit dans les orientations posées dans la Convention Globale Territoriale.

Un travail de partenariat et de co- construction avec la Communauté de Communes et la CAF au service des habitants

La Maison des Projets 2019
c'est un budget global de 1 321 181 €

Financé à :

- 60 % par la Communauté de Communes
soit 795 624 €
- 18 % par la CAF de la Sarthe soit 233 280 €
- 14 % par les familles soit 191 223 €

Un résultat excédentaire de clôture
de 54 257 €

Espace François Mitterrand
Ballon
72290 BALLON-ST MARS
Tél : 02 43 27 36 77

Mail : accueil.maisondesprojets@gmail.com



Le Relais Petite Enfance

Gestion en régie par la communauté de communes

Les actions individuelles : L'équipe accueille parents et professionnels pour :
Proposer aux familles les solutions les plus adaptées à leur besoin
Organiser des temps d'échanges, d'informations, d'accès aux droits ...
1633 actions ont eu lieu en 2019, utilisées majoritairement par les familles, 82 % des personnes accueillies. **Les permanences en rencontre physique représentent 50 % de ces actions.**

Les animations

Le Relais Petite Enfance propose des animations en matinées sur chacune des communes à destination des enfants accueillis chez les assistantes maternelles.

En 2019, le service a animé **90 matinées** qui ont réuni **108 assistantes maternelles différentes et 488 enfants** différents.

Ces matinées concernent pour 2019, **52 % des assistantes maternelles** agréées du territoire et en activité.

L'accompagnement des professionnelles assistantes maternelles

Le relais accompagne les assistantes maternelles dans leur vie professionnelle:

- en valorisant leur profession,
- en encourageant la professionnalisation,
- en décentralisant des modules de formation,
- en proposant des outils concrets tels que le prêt de jeux, matériel de puériculture, abonnement à des revues professionnelles...

En 2019, 157 d'entre elles ont été accompagnées (soit 75 % du totale des AM en activité).

PARTICIPATION DES ENFANTS AUX ANIMATIONS

- 667 enfants de moins de 3 ans sur le territoire.
- 580 enfants différents ont participé aux animations.
- 6 % sont domiciliés hors Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.

En moyenne chaque assistante maternelle est invitée à participer à 10 Jeux et Rencontres par an (sur les périodes scolaires).

*(Source RPE en 2019 : 242 Assistantes Maternelles agréées dont 208 en activité) et 74 % des enfants de moins de 3 ans du territoire (Source INSEE 2017).

LA PETITE ENFANCE

Le Multi Accueil LES P'TITS BOUTS DU MAINE

Gestion en régie par la communauté de communes

Les enfants sont accueillis en contrat régulier ou occasionnel de 10 semaines jusqu'à la veille de leurs 4 ans. En 2019, le multi accueil **a proposé 36 654 h d'accueil et 26 903 h ont été utilisées pour une facturation de 29 182 h.**

128 enfants ont été inscrits et 100 sont venus dans l'année.

Chacune des 13 communes de Maine Cœur de Sarthe est représentée en 2019.

36 enfants sont en accueil régulier et 54 en accueil occasionnel.

Parmi les 54 enfants accueillis en occasionnel, 24 l'ont été dans le cadre du soutien aux assistantes maternelles du territoire (contrats été, accueils d'urgence, soutien à la formation ...).

Le service a accueilli 8 familles dans un cadre spécifique en lien avec des partenaires extérieurs (enfants porteurs de handicap, mesure éducative ou mesure de prévention...)

28 familles paient moins d'1 € de l'heure.



Multi accueil
18 places

L'ACTIVITE EN HEURES

36 654 heures proposées : capacité théorique

26 903 heures utilisées ⇒ 73,39 % de taux d'occupation

29 182 heures facturées ⇒ 79,61 % des heures utilisées

ENFANTS INSCRITS ET TARIFICATION

128 enfants différents sont **inscrits** au Multi Accueil /100 enfants de 80 familles sont **venus** sur la période de référence

⇒ 54 en accueil occasionnel

⇒ 36 en accueil régulier

⇒ 10 en accueil d'urgence

TAUX HORAIRE FAMILLES

Tarif moyen 1,52 € de l'heure compris entre 0,27 € et 3,37 €





LA PETITE ENFANCE

LES P'TITS BOUTS DU MAINE

Le service petite enfance « Les P'tits Bouts du Maine » n'est pas, comme on le croit encore trop souvent, un simple service de modes de garde.

Le service Petite Enfance s'appuie sur **un projet éducatif et pédagogique pour permettre aux enfants de bien grandir au sein du territoire Maine Cœur de Sarthe.**

Pour bien grandir, les enfants doivent pouvoir évoluer auprès de parents sereins, qui auront bénéficié d'informations simples et accessibles sur l'ensemble des questions qui se posent à eux au moment de l'arrivée d'un enfant ; c'est pourquoi le service est doté d'un **Relais Petite Enfance**, guichet unique, qui informe, accompagne et associe les familles dans leurs nouvelles compétences parentales.

Zoom sur les activités 2019

Tout au long de l'année : Renforcement du partenariat avec la Maison des Projets

La Maison des Projets et le Service Petite Enfance ont concouru au travail d'écriture et de réflexion pour la mise en place de la Convention Territoriale Globale de services aux familles. Ce travail s'illustre plus concrètement tout au long de l'année sur des actions co portées, toujours dans l'idée de faciliter l'accès des services aux familles. Le positionnement de l'enfant au centre de la démarche (passerelle ALSH, formation et temps de travail commun pour les équipes qui accueillent les enfants, programmation culturelle communes ...) reste la base de nos réflexions et axes de travail.

Mai et Juin

Passerelle dans les écoles du territoire.

Ce projet découle du plan éducatif de territoire et concourt à la cohérence éducative territoriale en familiarisant enfants et familles avec l'école avant la rentrée scolaire de septembre.

En 2019, 6 écoles ont été partenaires du projet et ainsi 17 matinées ont été animées. 57 enfants différents ont ainsi appréhendé différemment leur rentrée scolaire.

Juillet le RAM en balade

Le Relais Petite Enfance se balade dans les communes au sein des espaces verts pour aller vers les habitants et les assistantes maternelles. A cette occasion sont proposés des espaces dédiés à l'accueil des plus jeunes enfants. 111 enfants et adultes ont participé à ces animations estivales.

Le 19 novembre : Journée Nationale des assistantes Maternelles.

Présentation par les Assistantes maternelles de livres à toucher et de tabliers à histoires.

Ce projet a vu le jour en septembre 2017, il y a 2 ans, et a réuni 14 professionnelles différentes lors de 27 ateliers d'échanges de savoir sur la couture et la créativité, co animés par des personnes ressources locales. Ce dernier temps fort a permis à une quinzaine de partenaires (Bibliothèque du territoire, enseignants) dont la Bibliothèque départementale de découvrir le projet afin de le faire vivre ultérieurement au-delà de la petite enfance. Depuis, une nouvelle association de couturière a vu le jour sur notre territoire, avec à sa création des assistantes maternelles ayant participé au projet !!!

Convention Territoriale Globale (CTG)

2019 – 2022

Signature de la CTG entre la Communauté de Communes et la CAF de la Sarthe
le 4 juillet 2019 à la base de loisirs de Montbizot

La **CTG** c'est une **convention de partenariat entre une collectivité et la CAF** qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Une CTG vise à **définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.**

Cette convention a vocation à **renforcer les politiques territoriales d'action sociale famille, les coopérations entre acteurs en structurant la dynamique du projet de territoire.**

Elle s'inscrit dans le cadre du schéma départemental des services aux familles et le schéma directeur d'animation de la vie sociale portés par la CAF.

**Les CTG sont les nouveaux conventionnements avec la CAF,
avec une vision transversale d'un projet global de territoire
(elles remplacent les CEJ)**

Les enjeux de la Convention territoriale Globale

- **Enjeu N° 1 :** Faire venir des familles en créant les conditions favorables à leur bien-être sur le territoire, afin d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- **Enjeu N° 2 :** Fédérer l'action communautaire et faire ensemble en renforçant la politique territoriale d'action sociale et familiale.
- **Enjeu N° 3 :** Favoriser la place de chacun pour un engagement de tous.

Convention Territoriale Globale (CTG)

2019 – 2022

Enjeu n° 1

Faire venir des familles en créant les conditions favorables à leur bien-être sur le territoire

Création d'un 2eme multi accueil de 18 places à Neuville .

Conforter les modes d'accueil de la petite enfance

Poursuivre la réflexion sur les différents modes d'accueil

Travailler la complémentarité des multi-accueils

Lutter contre la fracture numérique des seniors et des personnes vulnérables

Déploiement total de la fibre en 2022 et inclusion numérique .

Actions de prévention Jeunesse

Conforter le déploiement des ALSH vacances

Développer une offre d'accueil en direction de l'enfance et de la jeunesse en corrélation avec les projets sociaux et éducatifs de la Collectivité

Conforter la mise en œuvre des mercredis

Renouveler le PEDT

Déployer et adapter le projet social du centre social au territoire et à sa population

Accompagner la maison des Projets dans ses missions de centre social et d'animation de la vie locale

Renouvellement de la convention d'objectifs 2020-2023

Convention Territoriale Globale (CTG)

2019 – 2022

Enjeu n° 2

Fédérer l'action communautaire et faire ensemble. Renforcer la politique territoriale d'action sociale et familiale

Accompagner la MDP dans ses missions d'animation de la vie sociale

Renforcer les coopérations entre les acteurs

Faire un état des lieux et mener une réflexion sur le périscolaire entre communes et EPCI.

Contribuer au renouvellement du projet social

Structurer la dynamique du projet de territoire

Organiser la gouvernance et l'animation de la CTG

Mettre en œuvre une coordination CTG

Enjeu n° 3

Favoriser la place de chacun pour un engagement de tous
Renforcer la politique territoriale d'action sociale et familiale

Poursuivre le développement de l'animation de la vie sociale

Travailler les coordinations et les partenariats

Achever les opérations de logements avec les fonds de concours

Poursuivre le développement de l'offre de logements et permettre les conditions d'appropriation et de maintien des personnes dans les logements

Mener une réflexion sur le logement social

Lancement d'une étude pré-opérationnelle avec le pôle métropolitain

PEDT et Plan mercredi Projet Educatif Territorial 2019 – 2022

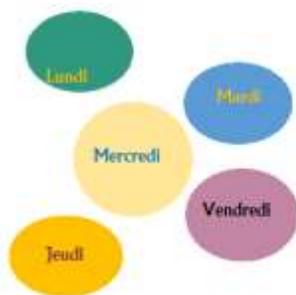
Les objectifs du Projet Educatif Territorial communautaire

Objectif 1 : Proposer un temps éducatif qui participe au développement et à l'épanouissement de l'enfant.

Objectif 2 : Développer l'autonomie des enfants et les responsabiliser pendant ces temps éducatifs, dans un cadre sécurisé.

Objectif 3 : Prendre en compte les besoins et les rythmes de l'enfant.

Objectif 4 : Développer l'accès à des activités de qualité quel que soit l'origine et les ressources des familles.



Une compétence partagée avec les communes.

Seuls les mercredis sont de compétence communautaire

2 temps forts les 21 mai et 18 juin avec l'ensemble des partenaires



Commission Environnement Volet Collecte et traitement des déchets

Commission Présidée par Jean-Michel LERAT 5eme VP
avec Alain Besnier 6eme VP

Un rapport annuel sur le service d'Élimination des Déchets de la Communauté de Communes est produit chaque année fournissant les indicateurs techniques et financiers pour une présentation précise et détaillée du service

Le rapport d'activité ne reprend donc pas ses éléments mais présente seulement les travaux de la commission, les décisions prises et les actions menées en 2019

Dates des commissions :

4 mars 2019
5 décembre 2019

Les dossiers étudiés par la commission en 2019:

Broyage des déchets verts dans les communes :

Dans le cadre du CODEC du Pays du Mans, des opérations visant à réduire les déchets des particuliers doivent être mises en place sur la collectivité. La gestion des déchets verts est un levier important pour limiter les déchets en déchèterie.

Ainsi, suite à plusieurs propositions du Pays du Mans pour la mise en place d'actions, la commission a souhaité initier un broyage des branches des particuliers afin de les sensibiliser au broyage à l'aide d'un broyeur domestique mais également les sensibiliser à une gestion plus autonome de leurs déchets issus du jardinage.

Modification des horaires des déchèteries :

A compter du 1^{er} Avril 2020, le contrat de gardiennage de la déchèterie de Neuville se termine. Suite au renouvellement des marchés en 2018, la commission s'était déjà prononcée sur le non renouvellement du contrat de gardiennage de la déchèterie de Neuville afin d'assurer un gardiennage en régie. Cette gestion nécessite la création d'un poste de gardien de déchèterie et afin d'augmenter l'amplitude d'ouverture des déchèteries de nouveaux horaires sont proposés. Les horaires retenus permettront d'avoir une déchèterie ouverte sur le territoire tous les jours de la semaine (sauf dimanche)

Mise en place de bacs de regroupement :

Le passage à une collecte en porte à porte et en bacs des emballages recyclables amène certaines contraintes pour les habitations retirées au bout d'un chemin privé. L'hypothèse de mettre un bac de regroupement à l'extrémité de ces chemins est envisagée afin d'éviter aux riverains de transporter leur bac jaune.

Commission Environnement

Volet Collecte et traitement des déchets

Les dossiers étudiés par la commission en 2019 (suite) :

Subvention ANC :

Un point est fait avec la commission sur les aides qui peuvent être allouées

Recrutement d'un agent SPANC :

La DSP en cours sur le territoire ex Rives de Sarthe arrive à échéance. L'augmentation des contrôles à faire en régie et les prises de compétences de la Communauté de communes d'ici à 2026 nécessitent le recrutement d'un agent SPANC.

Présentation du budget, proposition des redevances 2020 :

Proposition de hausse des redevances de 3 à 5% par rapport à 2019.

Suite à des réclamations de chambre d'hôtes, la tarification unique est revue et une tarification au couchage est proposée. Soit 20€/couchage

Entretien des chemins :

Il est proposé à la commission l'achat de matériel type tracteur + gyrobroyeur pour se dispenser de la location de matériel. La commission n'est pas favorable à cet investissement.

Modification du règlement SPANC

Les principales modifications sont les suivantes :

Périodicité de visite pour les installations ne présentant pas de risques = tous les 10ans y compris installations avec agrément

Périodicité de visite pour les installations présentant un risque = tous les 4ans

Visite de bon fonctionnement 1an après les ventes immobilières pour les installations présentant un danger

Visite d'information 1 an après les ventes immobilières pour les installations ne présentant pas un danger. Visite permettant d'expliquer l'entretien à faire sur l'installation.

Rapport de visite de contrôle de bon fonctionnement valable 3 ans dans le cadre d'une vente

Commission Environnement Volet Collecte et traitement des déchets

Les actions menées en 2019 :

- Avril : Animation rouletaboule école St Jean d'Assé 4 classes du CE1 au CM2
Animation compostage lors du Troc plantes de Joué l'Abbé
Réunion compostage La Bazoge 77 composteurs distribués
- Mai : Visite du centre de tri avec 4 classes de St Jean d'Assé
- Juin : Animation rouletaboule école de La Guierche 2 classes du CMI au CM2
Visite du centre de tri
Réunion compostage Teillé 29 composteurs distribués
- Septembre Réunion compostage Montbizot 30 composteurs distribués
- Octobre : Animation rouletaboule école de Montbizot 5 classes du CP au CM2
Visite du centre de tri
- Novembre : Animation rouletaboule collège de Ballon 1 classe 6^{ème} SEGPA
Animation compostage à la fête du pommé Joué l'Abbé
- Tout au long de l'année : mise à disposition de gobelets Ecocup : 4100 gobelets mis à disposition pour 24 manifestations



136 composteurs
ont été distribués
en 2019

Mise à disposition d'Ecocup

Commission Environnement Volet Collecte et traitement des déchets

Les marchés signés en 2019 :

Pas de marché signé en 2019. Les marchés de collecte et traitement des déchets ont été renouvelés en 2018.

Néanmoins un groupement de commandes pour la marché de tri des emballages recyclables (à renouveler en 2020) a été signé avec 8 autres collectivités.

Marché de fournitures et distribution de bacs jaunes

Attributaire : CONTENUR pour 190 473€

Les services mis en place en 2019

Janvier : Fin de distribution des bacs jaunes sur le territoire

Mars : Mise en place de composteurs dans les restaurants scolaires

Mars et Septembre : Animation broyage dans les communes

Mai et Juin : Visite de centre de tri avec les habitants 112 personnes

Quelques chiffres :

Redevances émises : 9 903

Nombre de passages en déchèterie : 48 465 passages

Budget :

Dépenses 1 909 671.83€ dont 1 624 702.29€ (85%) de prestation de collecte et traitement des déchets

Recettes 1 885 268.59€ dont 1 386 886.82€ (73%) perçus par le produit des redevances d'ordures ménagères

Gardiennage déchèterie 2680h

Tonnage OM 2827 T

Tonnage emballages 1275 T

Tonnage verre 727 T

Déchèterie 5 190 T soit 1572 bennes

95 000kms parcourus pour la collecte en porte à porte

Taux de valorisation matière ou énergétique = 84%

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Les chiffres:
Nombre de redevances émises:
9 903
Montant des redevances perçu:
1 386 887€

Le calendrier

- Mise à jour des fichiers des redevables lors de la distribution des sacs OM en janvier dans les mairies
 - Saisie des modifications sur le logiciel de gestion
- 1ère période de facturation avec envoi des redevances aux usagers fin mai à payer sous 30 jours
 - Lettre de relance de la trésorerie en septembre puis si non paiement poursuites par huissier
- 2nd période de facturation des redevables arrivés en cours d'année en novembre

Accueil du public à la Communauté de communes

Inscription des nouveaux arrivants
sur le territoire

Information sur les collectes, sur le tri,
sur les déchèteries...

Distribution de cartes de déchèterie non
récupérées ou perdues

Distribution de bacs de tri sélectif pour
les constructions neuves ou lors
d'échange

Information téléphonique pour les départs
et/ou arrivées sur le territoire

Commission Environnement Volet Eau Assainissement GEMAPI

Commission présidée par Alain BESNIER 7eme VP
avec Jean-Michel LERAT 6eme VP

Contrôles SPANC réalisés en 2019 :

- ✓ 29 contrôles de conception / réalisation
- ✓ 43 diagnostics dans le cadre d'une vente immobilière
- ✓ 244 visites de bon fonctionnement

Recrutement d'un agent SPANC :

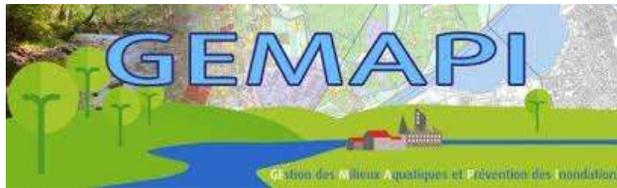
La DSP en cours sur le territoire ex Rives de Sarthe arrive à échéance. L'augmentation des contrôles à faire en régie et les prises de compétences de la Communauté de communes d'ici à 2026 nécessitent le recrutement d'un agent SPANC.

Recrutement en mai 2019 de
Caroline DELAHAIE
agent de contrôle SPANC
agent contractuel de catégorie B



COMMISSION ENVIRONNEMENT

Volet Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) Eau et Assainissement



La Communauté de communes est juridiquement compétente en matière de GEMAPI depuis le 1^{er} Janvier 2018. L'organisation cible de la compétence est la suivante:

Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe

COORDINATION bassin versant de la Sarthe

ORNE
SAOSNOISE

HUISNE

SARTHE
AMONT

Gestion
opérationnelle en
sous bassins-
versants

Ballon-Saint Mars
Joué l'Abbé
La Guierche
Montbizot
Souligné sous Ballon
Teillé

% de surface de la CC
sur le bassin versant:
13,5%

Ballon-Saint Mars
Courceboeufs
Joué l'Abbé
Neuville sur Sarthe
Souligné sous Ballon

% de surface de la CC
sur le bassin versant:
2,3%

Courceboeufs
Joué l'Abbé
La Bazoge
La Guierche
Montbizot
Neuville sur Sarthe
Sainte Jamme sur Sarthe
Saint Jean d'Assé
Saint Pavace
Souillé
Souligné sous Ballon
Teillé

% de surface de la CC sur
le bassin versant: 11%

Etat d'avancée de la formalisation de l'organisation cible :



- **Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe (SBS)** constitué par arrêté préfectoral du 27 Novembre 2017. Adhésion de la Communauté de communes par délibération du 22 Janvier 2018. Représentation: 2 titulaires/2 suppléants.

Participation communautaire 2019 au fonctionnement du Syndicat: 1 421,29 €



- **Syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise.** La Communauté de Communes a transféré au 1^{er} Janvier 2018 l'ensemble de la compétence GEMAPI au Syndicat, par représentation substitution de ses communes membres.

En matière de prévention des inondations et suite aux épisodes pluvieux de Juin 2018, le Syndicat a engagé une étude restituée en cours d'année 2019, destinée à la réduction du risque inondation sur les communes de Souigné sous Ballon et Bonnétable. La restauration des cours d'eau et la limitation des ruissellements en amont des bourgs figurent en bonne place du programme d'actions. Les travaux sur la commune de Souigné devraient être engagés en 2020.

Par suite, la portée de l'étude sera étendue à l'ensemble du bassin versant.

Participation communautaire 2019: 26 216,00 €

- **Syndicat Mixte du bassin versant de l'Huisne Sarthe.** Ce syndicat, issu de la fusion/extension de 2 anciens syndicats a, à l'issue d'une phase d'études, acté un projet de statuts et de création prenant effet au 1^{er} Janvier 2020. La Communauté de communes n'étant pas historiquement adhérente à l'un des deux syndicats rejoindra la structure dans le cadre d'une extension de périmètre.

Les statuts du Syndicat prévoient un socle commun GEMA et une compétence PI à la carte.





- **Secteur Sarthe amont.** A ce stade, la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles est mandataire d'un groupement de commande portant sur une étude de gouvernance GEMAPI à l'échelle de ce bassin versant.



Les articles 64 et 66 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) attribuent, à titre obligatoire, les compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020. La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 est venue préciser les conditions de mise en œuvre de ce transfert.

Par délibérations prises avant l'échéance du 30 Juin 2019, **les communes membres ont mobilisé la minorité de blocage s'opposant au transfert immédiat de ces compétences, qui deviendront alors communautaire, au plus tard, au 1^{er} Janvier 2026.**

La loi n°2019-1461 du 27 Décembre 2019 est venue encore assouplir les conditions d'exercice des compétences au niveau communautaire. Son article 14 introduit la faculté pour une Communauté de communes tout ou partie de ces compétences à une commune ou un Syndicat existant au 1^{er} Janvier 2019 inclus dans le périmètre de l'intercommunalité.

Commission Animation et promotion du territoire

Emmanuel Clément 7^{ème} Vice-Président, préside cette commission qui regroupe 31 élus

6 réunions de travail

5 février: Point sur les chemins de randonnées, Subvention aux associations 2019, Projet de guide touristique, Validation des modèles de bâches.

6 mars : Rencontre des associations, MJC, Comité des Fêtes... en partenariat avec la Maison des Projets dans le cadre du renouvellement du projet social.

21 mars : Attribution des subventions séance n°1

28 mars : Attribution des subventions séance n°2

6 mai : 2nde Rencontre des associations du territoire en partenariat avec la Maison des Projets : faire connaissance, présentation d'un outil de mutualisation, Renouvellement projet social de la Maison des Projets

12 juin : Avancement du projet de chemins de randonnées

Soutien aux associations culturelles, sportives...

BUDGET 2019 ALLOUE POUR LES ASSOCIATIONS 60 000€

La communauté de communes a attribué pour 2019 un montant de 49 800 € pour soutenir les associations

ASSOCIATIONS	OBJET DE LA DEMANDE 2019	Montant voté par le conseil
Tennis Club	Association communautaire	4000 € fonctionnement
Entente Sportive de Football	Développement foot en salle, achats équipements et location	2000 € Fonctionnement 1000 € Investissement (versement de 50% de la facture et sur présentation de facture)
Comice Agricole	Organisation du comice sur la commune de La Guierche	5 000 €
Ass sportive Neuville Football	Organisation 2 ^{ème} tournoi U11 départemental (le 1 ^{er} gâché par les intempéries en 2018)	500 € en fonctionnement pour le tournoi (Inviter les clubs de la CDC)
MJC JAM Basket	Pratique du basket en compétition ou Loisirs	4000 €
Les Foulées des Portes du Maine	Course annuelle 20 ^{ème} édition. Création village départ	300 €
Trail des Forges	Course annuelle impression flyers et promotion	1200 €
Roller	Pérennisation projet actuel, aide accès en compétition, renouvellement tenues Roller Maine Cœur de Sarthe	2500 €
Ste Jamme Animation	Course annuelle de cyclisme	900 €



Soutien aux associations culturelles, sportives...

Suite versement de subvention aux associations

ASSOCIATIONS	OBJET DE LA DEMANDE 2019	Montant Voté par le conseil
Ass Sport St Pavace section Cyclotourisme	Organisation des 8èmes boucles palvinéennes. Découverte du territoire.	900 € Financement exceptionnel
Football Club de La Bazoge	Financement des tournois enfants U6 à U18	500 € Financement exceptionnel
MJC des Portes du Maine	Réalisation plaquettes 3 MJC, renouvellement plateaux praticables et participations concert jeunes avec la MDP	2500 €
MJC Montbizot	Aide au fonctionnement car hausses des charges et mise en place d'activités	1000 € Financement exceptionnel
Ass Sports St Pavace Section PING St pavace/Neuville	Aide au fonctionnement des activités et entraînement	1000 €
MJC Joué l'Abbé	Fête du pommé	1000 €
Association Patrimoine de Montbizot	Marché annuel du terroir	500 €
Fondeurs d'Antoigné	Commémoration des 90 ans de la Sté Général de la Fonderie	1000 €
Assoc Patrimoine	Marché du terroir annuel	500 €
Eglise Notre Dame des Champs	Manifestations culturelles autour de l'Eglise et aide à l'investissement	400 €
Association Sports et Loisirs Ballon-St Mars	Aide à l'organisation de la manifestation annuelle	500 €
Club Amitié Loisirs St Pavace	40 ^{ème} anniversaire, exposition de photos, repas dansant, exposition ouverte au public	500 € Financement exceptionnel
Mil Pat's	Mise en place de petites randonnées pour les enfants, participation aux sentiers gourmands	400 €



Soutien aux associations culturelles, sportives...

Suite versement de subvention aux associations

ASSOCIATIONS	OBJET DE LA DEMANDE 2019	Montant Voté par le conseil
Ecole de musique HARMONIA	Regroupement de 3 écoles de musique	10 000€ en fonctionnement 3000€ versement exceptionnel déficit 2018
Harmonie Musiqu'en Maine	Regroupement de 4 harmonies, besoin de soutien financier pour achat de matériel	500€ par harmonies soit 2000€ pour le fonctionnement
Ecole de Musique La Bazoge	Offrir une activité culturelle de proximité à tarifs maîtrisé	500€ en fonctionnement Demande de rapprochement avec l'école de musique Harmonia
Soyer trial Compétition St Jean d'Assé	Aide au fonctionnement pour aider Soyer Alicia à participer au championnat de France et d'Europe	200€ Pour le soutien aux championnats
Association Ami'Maux La Bazoge	Organisation de médiation par les animaux, et achat équilibiste	2000€ Versement sur présentation de facture d'achat
Le Mans Auto Passion	Nouvelle association, organisation d'une bourse d'échange	500€ Aide à la création



Soutien aux associations

Le 6 juillet : Rencontre annuelle des associations qui ont bénéficié d'une subvention communautaire.

Cette rencontre a permis de faire connaissance avec les associations du territoire, de connaître plus précisément les projets et les animations subventionnés.



Manifestation de grande ampleur 2019

Participation de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe au comice agricole de La Guierche



Prêt de matériel aux associations du territoire

La Communauté de communes a acquis depuis plusieurs années du matériel de type podium, barnums, grilles d'exposition et récemment des banderoles Maine Cœur de Sarthe.

Ce matériel est mis à disposition des communes et des associations du territoire qui en font la demande auprès de nos services.

En 2019, une dizaine d'associations différentes du territoire ont pu bénéficier du prêt du matériel mis à disposition pour l'organisation de leurs manifestations soit environ 23 week-ends.

Un fichier partagé pour les associations a été créé pour faciliter les échanges entre associations. Ce fichier regroupe les coordonnées des associations, le matériel dont elles disposent et un calendrier des animations.

Taxe de séjour

Depuis 2015, la taxe de séjour s'applique sur le territoire des Portes du Maine. Les élus de la commission avaient l'année 2017 pour harmoniser les pratiques de la taxe de séjour sur les 13 communes de Maine Cœur de Sarthe.

A quoi elle sert?

Le produit de la taxe de séjour est obligatoirement affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique en créant des activités ou des équipements qui mettront le territoire en valeur et augmenteront son attractivité.

Qui la paye?

La taxe de séjour est payée par les personnes qui séjournent dans un hébergement situé sur la communauté de communes et collectée par l'hébergeur obligatoirement avant le départ du client. Elle s'applique sur les personnes séjournant en hôtels, campings, chambres d'hôtes, meublés de tourisme, etc...

Comment la calculer?

Les nuitées sont le nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement.

Exemple : deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Montant de la taxe de séjour au réel =

$$\begin{array}{c} \text{Nombre de personnes assujetties} \\ \times \\ \text{Nombre de nuits passées/personne} \\ \times \\ \text{Tarif en vigueur} \end{array}$$

L'hébergeur réclame à ses clients la taxe de séjour (selon le nombre de personnes assujetties, la durée du séjour) en sus du prix de la nuitée ou du séjour (ligne indépendante sur la facture).

Montant collecté en 2019 : 5 336,02€

Ce montant correspond aux versements des hébergeurs touristiques du territoire ainsi que les versements effectués par les plateformes de réservation.

Les tarifs 2019 de la Taxe de Séjour

Le code Général des Collectivités Territoriales détermine des fourchettes tarifaires selon les catégories d'hébergement. En Sarthe, une majoration de 10% du produit de la taxe de séjour est reversée au Conseil Général.

Catégories de logement	Tarifs à la nuitée	Taxe additionnelle 10% perception Conseil Départemental	A percevoir par le propriétaire :
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,80€ par jour et par pers	0,08€ par jour et par pers	0,99€ par jour et par personne
Hôtels, résidences et meublés 4* et 5*, chambres d'hôtes et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes (épis, étoiles, soleils,...)	0,80€ par jour et par pers	0,08€ par jour et par pers	0,99€ par jour et par personne
Hôtels, résidences et meublés 3*, chambres d'hôtes et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes (épis, étoiles, soleil...)	0,80€ par jour et par pers	0,08€ par jour et par pers	0,88€ par jour et par personne
Hôtel, résidences et meublés 2*, villages de vacances grand confort, chambres d'hôtes et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes (épis, étoiles, soleil,...)	0,50€ par jour et par pers	0,05€ par jour et par pers	0,55€ par jour et par personne
Hôtels, résidences et meublés 1*, villages de vacances grand confort, chambres d'hôtes et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes (épis, étoiles, soleil,...), emplacement dans des aires de camping-cars ou des parcs de stationnement touristique par tranche de 24heures	0,50€ par jour et par pers	0,05€ par jour et par pers	0,55€ par jour et par personne
Hôtels, résidences et meublés, chambres d'hôtes, gîtes de groupes et tout établissements en attente de classement ou non classés	0,40€ par jour et par pers	0,04 € par jour et par pers	0,55€ par jour et par personne
Campings, caravanages et hébergements de plein air 3 et 4* et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	0,20€ par jour et par pers	0,02€ par jour et par personne	0,33€ par jour et par personne
Campings, caravanages et hébergements de plein air 3 et 4* et port de plaisance 1 et 2* et catégories inférieures et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	0,20€ par jour et par pers	0,02€ par jour et par personne	0,22€ par jour et par personne

Revalorisation annuelle si les tarifs sont inférieurs aux valeurs plancher

Quelles sont les exonérations obligatoires ?

[D 2333-47 et D 2333-48]

- * les personnes mineures (moins de 18ans)
- * les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine à moins de 5 euros la nuit par personne
- * les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- * les personnes titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté de communes

Quelles sont les obligations de l'hébergeur ?

- * Afficher les tarifs de la taxe de séjour en vigueur
- * La faire figurer clairement sur la facture remise au client, distinctement des propres prestations (la taxe de séjour au réel non assujettie à la TVA)
- * Percevoir la taxe de séjour et la reverser sans relance aux dates prévues
- * Tenir à jour un état (registre du logeur) qui servira de déclaration le moment venu. Cet état prend la forme d'un tableau récapitulatif des encaissements de taxe de séjour et doit préciser : la date, le nombre de personnes hébergées (qu'elles soient assujetties au tarif plein, exonérées ou bénéficiant d'un tarif réduit), le nombre de nuitées par séjour, le montant de la taxe perçue, les motifs de réduction ou d'exonération.

L'hébergeur NE DOIT PAS inscrire sur cet état des éléments relatifs à l'état civil des personnes hébergées.

Comment déclarer la taxe de séjour ?

Les hébergeurs sont tenus de procéder spontanément au reversement de la taxe qui s'effectue en deux tranches semestrielles et dont les échéances sont fixées chaque année :

- * Tranche 1 : du 1^{er} janvier au 30 juin versement à effectuer entre le 1^{er} et 10 juillet
- * Tranche 2 : du 1^{er} juillet au 31 décembre versement à effectuer entre le 1^{er} et 20 janvier de l'année « n »+1

Le versement est à effectuer au nom du Trésor Public et à déposer par chèque ou en espèces à :
Communauté de Communes des Portes du Maine
Maison de l'intercommunalité
Espace François Mitterrand
72290 BALLON

Ce reversement devra être accompagné :

- * d'une copie du registre du logeur
- * de l'état récapitulatif signé.

Quelles sont les infractions et sanctions prévues par la loi ?

Les conséquences du non-respect des obligations du logeur ainsi que les infractions et sanctions prévues sont exposées dans la délibération relative à l'instauration de la taxe de séjour sur le territoire intercommunal (Conseil communautaire du 3 décembre 2013 – délibération n°2013-116) annexée à ce guide pratique.

Doit-on procéder à une déclaration en l'absence d'hébergement sur la période concernée ?

Oui, même si aucune location n'a été réalisée, et donc qu'aucune taxe de séjour n'a été perçue sur la période concernée, il est impératif de procéder à une déclaration.

Pas d'augmentation de la taxe de séjour en 2019

Tourisme

Convention d'objectifs entre la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe et l'office de tourisme Maine Cœur de Sarthe renouvelée jusqu'au 31 décembre 2019.

L'office de tourisme a pour mission l'accueil, l'information, l'animation et la promotion du territoire.

Les manifestations 2019 : Les peintres dans le bocage et les peintres en herbe, les sentiers gourmands, les journées Côté Ville Côté Campagne et des journées à thème liées aux patrimoine....



Les peintres dans le bocage – Teillé



Côté Ville / Côté campagne : Visite du Pont de type Eiffel – Montreuil - Neuville sur Sarthe

La communauté de communes verse 15 000€ pour le fonctionnement et l'investissement de l'Office de Tourisme et prend en charge les frais de personnel à hauteur de 27 000€ par an.



Offices de
Tourisme
de France

Communication

Bulletin communautaire

2 bulletins par an
Distribués à 11 000 exemplaires
sur l'ensemble des foyers et
sociétés des 13 communes



Parution juin 2019

Aménagement du territoire

Présentation du nouveau siège communautaire
à Joué l'Abbé, du projet de la Structure Petite
Enfance à Neuville sur Sarthe...

Parution décembre 2019

Déménagement des services communautaires
en janvier 2020, permanence de distributions
des sacs Ordures Ménagères en mairie...



Evènementiel



Le 17 janvier 2019
Cérémonie des vœux

Le 11 juin 2019
Séminaire animé par Damien CHRISTIANY, à l'attention des conseillers
communautaires et des DGS et secrétaires de mairie
Bilan de fin de mandat, réflexion et axes de travail pour le prochain mandat



Le 28 novembre 2019
Séminaire avec l'ensemble des
professionnels de santé du territoire

Bilan de l'année et actions menées
sur chacun des sites
communautaires
Présentation des nouveaux
professionnels installés

Réseau des DGS et Secrétaires de mairie des communes de Maine Cœur de Sarthe

29 Mars 2019 à Neuville sur Sarthe

- Planning des écoles et temps annualisé
- Mutualisation d'une formation AIPR
- Point RGPD
- Prestation sur nettoyage du linge
- Intervention de Matthieu GEORGET du Pays du Mans sur la contractualisation avec la Région

Echanges de pratiques et d'information entre collègues.
Mise en place de formations sur le territoire (AIPR..)
Documents partagés (plan formation...)

21 juin 2019 à Courceboeufs

- Intervention de Stéphanie BESLIN et de Madame BODET, du département de la Sarthe (service Emploi en lien avec le service des Marchés publics) , pour parler des clauses sociales dans les marchés publics.
- Intervention de Madame Virginie GENTET de la société SVP pour une présentation du service de conseil juridique SVP
- Présentation du FPIC



27 septembre 2019 à Montbizot

Le RGPD intervention de Madame DUBOIS et de Monsieur COURCIER de l'ATESART
Présentation des différents conventionnements pour le territoire CTG, PEDT , projet social

6 décembre 2020 Ballon Saint Mars

Les élections municipales et communautaires
Les groupements d'achats
La formation
Finalisation formations AIPR programmées en février 2020
L'organisation 2020 du réseau
La loi de transformation de la fonction publique du 6 Août 2019



Retrouvez toute l'actualité
de la Communauté de communes
sur son site internet

www.mainecoeurdesarthe.fr

Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

ZA Les Petites Forges

918 rue des Petites Forges

72380 JOUE L'ABBE

Tél. : 02 43 27 37 20

contact@mainecoeurdesarthe.fr